



Office of the  
Privacy Commissioner  
of Canada

Commissariat  
à la protection de  
la vie privée du Canada

# **Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2022-2023**

## **Rapport final**

**Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada**

Nom du fournisseur : Phoenix SPI

Numéro du marché : CW2244278

Date d'attribution : 12 octobre 2022

Valeur du contrat : 69 928,58 \$ (taxes applicables comprises)

Date de livraison : 8 mars 2023

Numéro d'enregistrement : POR 060-22

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse courriel suivante : [publications@priv.gc.ca](mailto:publications@priv.gc.ca).

This report is also available in English.

**Canada** 

## **Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée de 2022-2023**

Rapport final

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage téléphonique réalisé par Phoenix SPI au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. L'étude a été menée sur le terrain auprès de 1 500 Canadiens âgés de 16 ans ou plus entre le 23 novembre et le 18 décembre 2022.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Veuillez obtenir au préalable une permission écrite du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le présent rapport, veuillez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada par courriel à l'adresse suivante : [publications@priv.gc.ca](mailto:publications@priv.gc.ca), ou par la poste à l'adresse suivante :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec)  
K1A 1H3

**Numéro de catalogue** : IP54-109/2023F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN)** : 978-0-660-48841-7

**Related publications (POR registration number: POR 060-22):**

Numéro de catalogue (rapport final, anglais) : IP54-109/2023E-PDF

ISBN : 978-0-660-48840-0

Also available in English, under the title 2022-23 Survey of Canadians on Privacy-Related Issues.

## Table des matières

Résumé.....	1
Introduction .....	4
1. Contexte et objectifs .....	4
2. Méthodologie.....	4
3. Avis aux lecteurs.....	5
Résultats détaillés .....	6
1. Connaissances, préoccupations et confiance .....	6
2. Attitudes à l'égard de la protection de la vie privée et des enjeux connexes .....	12
3. Préoccupations relatives à la protection de la vie privée .....	16
4. Expériences en matière de protection des renseignements personnels et mesures de protection.....	23
5. COVID-19 .....	28
6. Connaissance du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.....	29
Annexe .....	31
1. Caractéristiques techniques.....	31
2. Questionnaire de sondage .....	34

## Liste des figures

Figure 1 : Suivi de l'actualité sur les questions de protection de la vie privée .....	6
Figure 2 : Niveau de préoccupation concernant la protection de la vie privée.....	7
Figure 3 : Connaissance générale des droits en matière de vie privée .....	8
Figure 4 : Connaissance sur la façon de protéger vos droits à la vie privée .....	9
Figure 5 : Connaissance de l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée .....	10
Figure 6 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par les entreprises .....	12
Figure 7 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par le gouvernement fédéral.....	13
Figure 8 : Connaissance des mesures à prendre si une organisation vous avise d'une atteinte à votre vie privée.....	14
Figure 9 : Confiance envers les différentes organisations quant à la protection des renseignements personnels .....	15
Figure 10 : Préoccupations à l'égard de la surveillance de vos activités en ligne ou sur votre téléphone intelligent	16
Figure 11 : Préoccupations au sujet des plateformes de médias sociaux qui créent des profils d'utilisateurs.....	17
Figure 12 : Préoccupations concernant la façon dont les entreprises ou les organismes utiliseront les renseignements personnels en ligne.....	18
Figure 13 : Préoccupations au sujet du vol d'identité .....	19
Figure 14 : Préoccupations par le fait que le gouvernement du Canada utilise les renseignements personnels pour prendre des décisions sur ses dépenses publiques .....	20
Figure 15 : Préoccupations par le fait que le gouvernement utilise les renseignements personnels pour enquêter sur des cas de fraude ou d'évasion fiscale .....	21
Figure 16 : À l'aise avec la communication des renseignements personnels dans différents scénarios.....	22
Figure 17 : Mesures prises pour protéger la vie privée .....	23
Figure 18 : Fréquence de lecture des politiques sur la protection des renseignements personnels .....	24
Figure 19 : Raison pour laquelle vous ne lisez pas toujours les avis sur la protection des renseignements personnels .....	25
Figure 20 : Touchés par une atteinte à la vie privée.....	26
Figure 21 : Incidence des cas d'atteinte à la vie privée sur la disposition à communiquer des renseignements personnels .....	27
Figure 22 : Préoccupations par la protection des renseignements personnels depuis le début de la pandémie .....	28
Figure 23 : Connaissance des institutions fédérales qui traitent de la protection de la vie privée .....	29
Figure 24 : Connaissance spontanée du Commissariat .....	30

## Résumé

La société Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) a été mandatée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) pour réaliser un sondage téléphonique auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée.

### 1. But et objectifs de la recherche

Le but de la présente étude est de mieux comprendre dans quelle mesure les Canadiens connaissent et comprennent leurs droits en matière de vie privée et les divers enjeux qui s'y rattachent. L'objectif de l'étude est d'effectuer le recueil et le suivi des opinions des Canadiens à l'égard des enjeux liés à la protection de la vie privée qui s'inscrivent dans les quatre priorités stratégiques du Commissariat : l'économie des renseignements personnels; l'économie des renseignements personnels; la surveillance du gouvernement; la réputation et la protection de la vie privée; et le corps comme source d'information. Les résultats du sondage serviront à éclairer et à orienter les efforts déployés par le Commissariat pour sensibiliser les Canadiens.

### 2. Principales constatations

#### **Plusieurs Canadiens estiment bien connaître leurs droits en matière de vie privée et continuent d'être préoccupés par la protection de leur vie privée.**

Environ la moitié des Canadiens répondants ont indiqué avoir de bonnes ou de très bonnes connaissances sur leurs droits à la vie privée en général (51 %), surtout en ce qui a trait aux connaissances sur la façon de protéger leur droit à la vie privée (50 %). Le niveau de connaissance autoévalué est à la baisse comparativement à 2020. Cette année, plus de répondants estiment que leur connaissance est mauvaise ou très mauvaise : 27 % des personnes étaient de cet avis à propos de leurs connaissances en général (contre 18 % en 2020), et 30 % le pensaient en ce qui a trait à leurs connaissances sur la façon de protéger leur droit à la vie privée (contre 23 % en 2020). Lorsque l'on souligne cette diminution dans les connaissances relatives au droit à la vie privée, 48 % des répondants (en baisse par rapport à 52 % en 2020) jugent qu'ils en savent assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée. Les Canadiens demeurent énormément préoccupés par la protection de leur vie privée, dont 93 % d'entre eux exprimant un certain niveau d'inquiétude.

#### **Plus d'un Canadien sur deux est convaincu que le gouvernement respecte leur droit à la vie privée. Ils sont moins nombreux à penser ainsi au sujet des entreprises. Pour ce qui est de la confiance envers certains types d'organisations, les Canadiens font le plus confiance au gouvernement du Canada, aux banques et aux organismes d'application de la loi.**

Un peu plus de la moitié des Canadiens (58 %; comparativement à 63 % en 2020) croient que le gouvernement fédéral respecte leur droit à la vie privée. Beaucoup moins de Canadiens croient que les entreprises respectent leurs droits en matière de vie privée (39 %; comparativement à 45 % en 2020). Lorsque l'on parle plus précisément de la confiance, la grande majorité des Canadiens (80 %) font au minimum assez confiance au gouvernement du Canada pour qu'il protège les renseignements personnels qu'ils lui communiquent. Ensuite, les trois quarts des répondants ont affirmé qu'ils faisaient assez confiance ou très confiance aux banques (76 %) et aux organismes d'application de la loi (76 %). On compte une proportion moindre de répondants qui ont un tel niveau de confiance à l'égard des fournisseurs de services de télécommunications et de services Internet (41 %), des détaillants (36 %) et des grandes entreprises de technologie (34 %). Les

Canadiens sont moins susceptibles de faire confiance aux entreprises de médias sociaux. Seul un répondant sur dix est confiant que ce genre d'entreprise protégera ses renseignements personnels.

**Les Canadiens croient que leurs activités en ligne sont surveillées par des entreprises et des organisations, sont préoccupés par la façon dont les organisations utiliseront leurs renseignements personnels en ligne et hésitent à communiquer des renseignements personnels.**

La plupart des Canadiens (91 %) croient qu'au moins une partie de ce qu'ils font en ligne ou sur leur téléphone intelligent est surveillée par des entreprises ou des organisations. Par contre, une proportion moins grande de Canadiens (73 %) estiment qu'au moins une partie de ce qu'ils font en ligne ou sur leur téléphone intelligent est surveillée par le gouvernement. Pour aller dans le même sens que la croyance qui veut que les activités en ligne et sur les téléphones intelligents sont surveillées, 89 % des Canadiens sont du moins quelque peu préoccupés par le fait que les entreprises de médias sociaux recueillent des renseignements personnels affichés en ligne pour créer un profil d'eux-mêmes, et presque autant de répondants (87 %) sont au moins quelque peu préoccupés par la façon dont les entreprises et les organisations peuvent utiliser les renseignements les concernant qui sont disponibles en ligne pour prendre des décisions à leur sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie.

Par ailleurs, 91 % des Canadiens craignent de subir un vol d'identité, et bon nombre des répondants ont peur que le gouvernement utilise les renseignements personnels des citoyens pour prendre des décisions sur certains aspects, comme les dépenses gouvernementales (77 %), ou pour enquêter sur des cas de fraude ou d'évasion fiscale (71 %). Lorsqu'il est question de transmettre des renseignements personnels, une majorité de Canadiens ne sont pas à l'aise avec l'idée que l'on numérise leur visage ou une photo d'eux pour vérifier leur âge en ligne (65 %) ou que l'on utilise leur voix pour confirmer leur identité (61 %).

**En ce qui a trait aux préoccupations soulevées concernant la protection de la vie privée, les Canadiens ont pris certaines mesures pour se protéger, comme lire les politiques sur la protection des renseignements personnels.**

Trois Canadiens sur quatre ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux (75 %) ou ont refusé de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée (74 %). De plus, 70 % des répondants lisent parfois ou toujours les politiques, les avis ou les fenêtres contextuelles lorsqu'ils utilisent des applications mobiles ou qu'ils font des transactions en ligne. Beaucoup moins de répondants ont supprimé un compte de médias sociaux, ou ont arrêté de l'utiliser, pour des raisons liées à la protection de la vie privée (50 %) ou ont cessé de faire affaire avec une entreprise ou une organisation qui a subi une atteinte à la vie privée (38 %). Un tiers (32 %) des répondants disent qu'ils ont soulevé une préoccupation relative à la protection des renseignements personnels à une entreprise ou à une organisation.

### 3. Méthodologie

Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 14 minutes a été réalisé entre le 23 novembre et le 18 décembre 2022 auprès de 1 500 résidents canadiens âgés de 16 ans ou plus. On peut considérer que les résultats du sondage sont représentatifs de la population des Canadiens âgés de 16 ans ou plus. Les résultats obtenus au moyen d'un échantillon de cette taille comportent une marge d'erreur de  $\pm 2,5$  %, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande dans le cas des résultats qui concernent des sous-groupes de l'échantillon. Les données du sondage ont

été pondérées en fonction de l'âge, du genre et de la région afin que les résultats soient représentatifs de la population.

#### **4. Attestation de neutralité politique**

À titre de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, j'atteste que le rapport livré est entièrement conforme aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et à la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, ce rapport ne renferme pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.



---

Alethea Woods  
Présidente  
Phoenix Strategic Perspectives Inc.

#### **5. Montant du marché**

Le montant du marché était de 68 928,58 \$ (incluant la TVH).

## Introduction

Le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada est un agent du Parlement responsable de la protection et de la sensibilisation des droits des Canadiennes et des Canadiens en matière de vie privée. Il est habilité, entre autres, à enquêter sur les plaintes et à mener des vérifications en vertu de deux lois fédérales; publier des informations sur les pratiques appliquées dans les secteurs public et privé en matière de traitement des renseignements personnels; et mener des recherches sur des questions liées à la protection de la vie privée. La société Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) a été mandatée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) pour réaliser un sondage téléphonique auprès des Canadiens sur les enjeux liés à la protection de la vie privée.

### 1. Contexte et objectifs

Mandaté par le Parlement pour agir à titre d'ombudsman et de gardien du droit à la vie privée au Canada, le Commissariat veille, entre autres, au respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. La mission du Commissariat consiste à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée. Il s'agit notamment de sensibiliser les Canadiens aux enjeux liés à la protection de la vie privée et de les aider à les comprendre. Pour atteindre cet objectif, le Commissariat mène, tous les deux ans, des recherches quantitatives auprès de l'ensemble de la population afin de recueillir les renseignements dont il a besoin pour s'acquitter de sa responsabilité fondamentale de protéger le droit à la vie privée et faire rapport à cet égard.

Le but de la présente étude est de mieux comprendre dans quelle mesure les Canadiens connaissent, comprennent et perçoivent les enjeux liés à la protection de la vie privée. L'objectif de l'étude de cette année est d'effectuer le recueil et le suivi des opinions des Canadiens à l'égard des enjeux liés à la protection de la vie privée qui s'inscrivent dans les quatre priorités stratégiques du Commissariat : l'économie des renseignements personnels; la surveillance du gouvernement; la réputation et la protection de la vie privée; et le corps comme source d'information. De plus, cette année, le Commissariat voulait encore que le sondage porte sur la mesure dans laquelle, le cas échéant, la pandémie de COVID-19 a influencé les préoccupations des Canadiens au sujet de la protection de leurs renseignements personnels.

Les résultats de recherche permettront au Commissariat de mieux comprendre les préoccupations et les attitudes des Canadiens à l'égard de la protection de la vie privée, leur connaissance des institutions chargées de la protection de la vie privée et leur opinion sur la gestion des renseignements personnels. Les renseignements obtenus éclaireront et orienteront les efforts de sensibilisation auprès des Canadiens. Les conclusions permettront également au Commissariat de faire rapport sur les résultats, comme l'exige le Cadre ministériel des résultats.

### 2. Méthodologie

Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 14 minutes a été réalisé entre le 23 novembre et le 18 décembre 2022 auprès de 1 500 résidents canadiens âgés de 16 ans ou plus. Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (téléphones fixes et cellulaires) a été



utilisée pour réduire le plus possible les erreurs de couverture. On peut considérer que les résultats du sondage sont représentatifs de la population des Canadiens âgés de 16 ans ou plus. Les résultats obtenus au moyen d'un échantillon de cette taille comportent une marge d'erreur de  $\pm 2,5\%$ , 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande dans le cas des résultats qui concernent des sous-groupes de l'échantillon. Les données du sondage ont été pondérées en fonction de l'âge, du genre et de la région afin que les résultats soient représentatifs de la population. Pour obtenir une description plus complète de la méthode, consultez l'Annexe 1 — [caractéristiques techniques](#).

### 3. Avis aux lecteurs

- À moins d'indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentage.
- En raison des chiffres arrondis et des réponses multiples, il est possible que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
- Le nombre de répondants change tout au long du rapport, car certaines questions ont été posées à des sous-échantillons du groupe de répondants. Le lecteur devra faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats se rapportant à un nombre moins élevé de répondants.
- Seules les différences statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 % se rapportant à un sous-groupe d'au moins 30 répondants sont présentées dans le rapport. Une exception est prévue concernant la taille de l'échantillon dans le cas des différences qui indiquent une tendance.
  - Pour ce qui est des résultats régionaux, les sondages réalisés au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest sont regroupés avec ceux des Prairies. Les sondages réalisés au Yukon sont regroupés avec ceux de la Colombie-Britannique.
- Le rapport comporte des renvois aux résultats de sondages similaires réalisés par le passé. Lorsque l'on compare les résultats au fil du temps, il faut garder à l'esprit que la taille de l'échantillon et la base de sondage varient d'une vague à l'autre. Avant 2012, on interrogeait quelque 2 000 Canadiens, comparativement à environ 1 500 en 2012. Par ailleurs, une base d'échantillonnage double (téléphones fixes et cellulaires) a été créée en 2012; le rapport entre les numéros de téléphones fixes et les numéros de téléphones cellulaires a changé avec le temps pour tenir compte du nombre croissant de foyers comptant uniquement des téléphones cellulaires au Canada.
- Le questionnaire du sondage est [annexé](#) au présent rapport.
- Les données sous forme de tableaux sont présentées séparément.

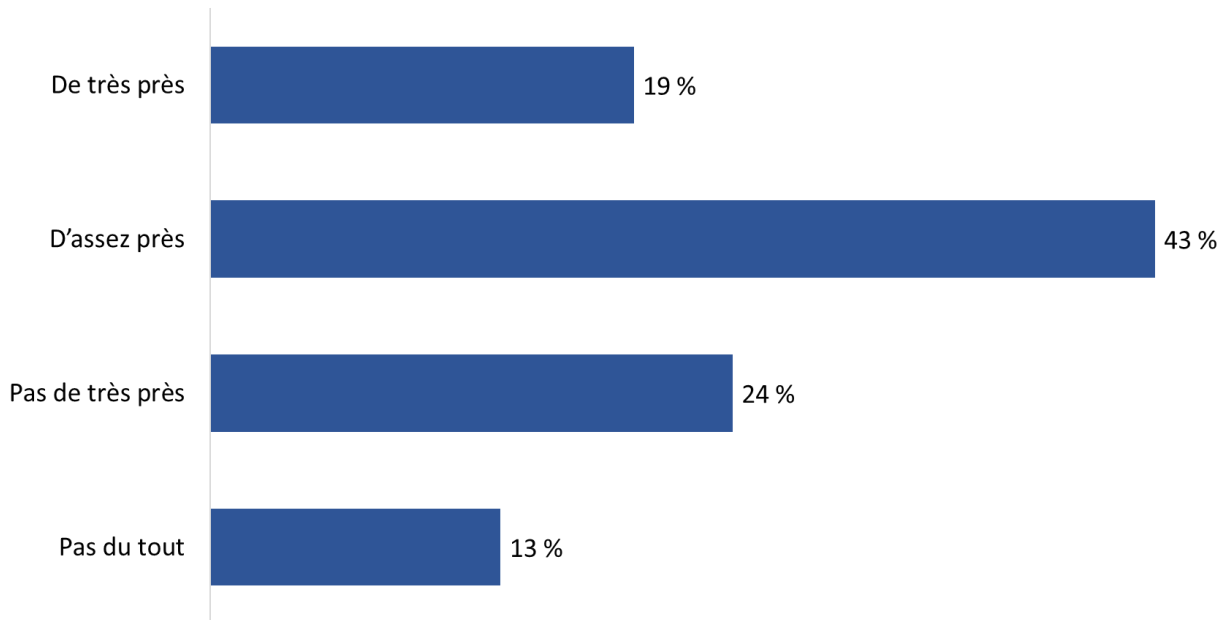
## Résultats détaillés

### 1. Connaissances, préoccupations et confiance

#### Six Canadiens sur 10 suivent l'actualité sur les questions de protection de la vie privée.

Six Canadiens sur 10 (62 %) qui ont été sondés ont affirmé qu'ils suivent l'actualité sur les questions de protection de la vie privée de très près (19 %) ou d'assez près (43 %). À l'inverse, le quart (24 %) des répondants ont déclaré qu'ils ne suivent pas de très près l'actualité sur ces questions, et 13 %, pas du tout.

Figure 1 : Suivi de l'actualité sur les questions de protection de la vie privée



Q1. Pour commencer, dans quelle mesure suivez-vous, si tel est le cas, l'actualité sur les questions de protection de la vie privée?

Base de 2022 : n = 1 500; Je ne sais pas (<1 %)

Les groupes de répondants suivants étaient plus susceptibles de suivre l'actualité sur les questions de protection de la vie privée d'assez près ou de très près :

- les Canadiens vivant au Canada atlantique (68 %) par comparaison avec ceux vivant au Québec (57 %);
- les Canadiens de 25 ans et plus (51 % des 25 à 34 ans; 66 % des 35 à 54 ans; 72 % des 55 ans et plus) par comparaison avec le groupe des 16 à 24 ans (33 %);
- ceux qui ont évalué que leur connaissance de leur droit à la vie privée était bonne (72 % contre 45 % de ceux qui ont répondu que leur connaissance était mauvaise);
- les répondants qui étaient très préoccupés par la protection de leur vie privée (74 % contre 27 % de ceux qui n'étaient pas du tout préoccupés).

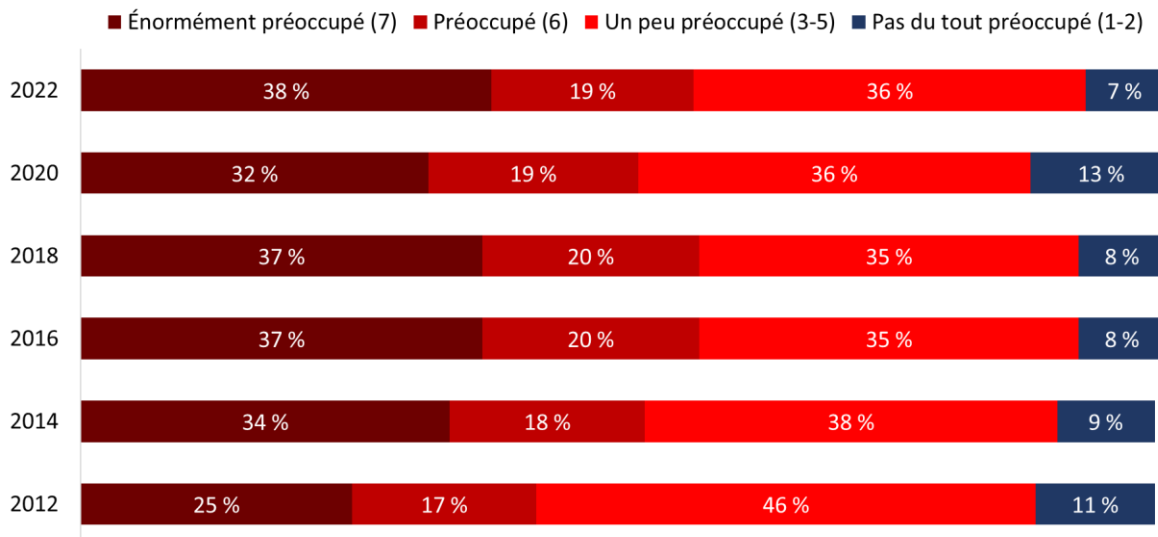
Les Canadiens possédant au plus un diplôme d'études secondaires (49 %) étaient plus susceptibles de répondre qu'ils ne suivent pas l'actualité sur les questions de protection de la vie privée (par

comparaison avec 33 % de ceux qui ont décroché un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège et 32 % de ceux qui ont obtenu un certificat ou autre diplôme universitaire).

**La plupart des Canadiens se disent préoccupés dans une certaine mesure par la protection de leur vie privée.**

La grande majorité (93 %) des répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la protection de leur vie privée. Cette statistique comprend 38 % des Canadiens qui se disent énormément préoccupés par la protection de la vie privée. Très peu de Canadiens (7 %) ne sont pas du tout préoccupés par la protection de leur vie privée. Comparativement à 2020, la proportion des Canadiens qui se disent énormément préoccupés par la protection de leur vie privée a augmenté de 6 points de pourcentage (de 32 % à 38 % en 2022). Les résultats obtenus cette année sont plus similaires à ceux obtenus en 2016 et en 2018.

Figure 2 : Niveau de préoccupation concernant la protection de la vie privée



\*Q2. En général, la protection de votre vie privée vous préoccupe-t-elle? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ». [QUESTION MODIFIÉE EN 2020]  
Base de 2022 : n = 1 500; Je ne sais pas (<0,5 %)

Comme ce fut le cas en 2020, le niveau de préoccupation était plus marqué au Québec et chez les personnes de 35 ans et plus. Quarante-trois pour cent des répondants du Québec ont affirmé qu'ils sont extrêmement préoccupés par la protection de la vie privée par comparaison avec 29 % des personnes de la Colombie-Britannique. De plus, la probabilité des répondants énormément préoccupés par la protection de leur vie privée augmente en fonction de l'âge, passant de 23 % chez les répondants âgés de 16 à 24 ans à 27 % chez les répondants âgés de 25 à 54 ans, soit 41 % chez les répondants âgés de 35 à 54 ans et à 43 % chez les répondants de 55 ans et plus.

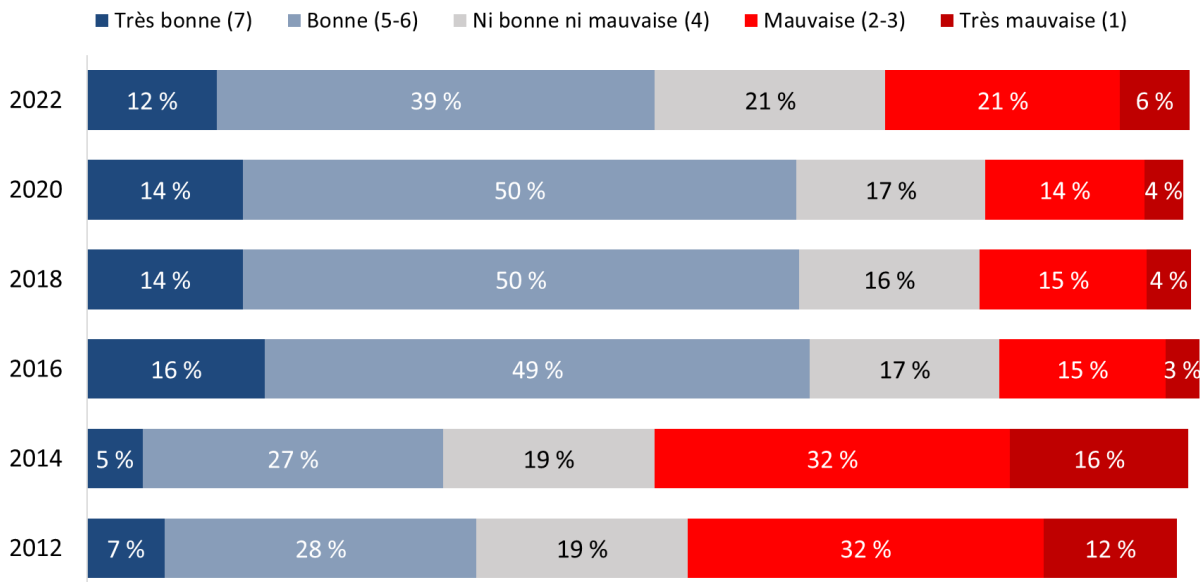
Les personnes qui estimaient avoir de bonnes connaissances sur le droit à la vie privée (49 % contre 23 % de celles affirmant avoir des connaissances mauvaises) et les répondants qui suivent l'actualité sur les questions de protection de la vie privée d'assez près ou de très près (45 % contre

25 % qui ne la suivent pas du tout) étaient également plus susceptibles d’être extrêmement préoccupés par la protection de la vie privée.

**Plus de la moitié des Canadiens affirment connaître leurs droits en matière de vie privée.**

Plus de la moitié des Canadiens estiment avoir de bonnes (39 %) ou de très bonnes (12 %) connaissances sur la façon de protéger leurs droits en matière de vie privée. Par ailleurs, près d’un quart des Canadiens considère avoir une mauvaise (21 %) ou une très mauvaise (6 %) connaissance de ces droits. Tandis que le niveau de connaissance signalé par les Canadiens sur leur droit à la vie privée a été très constant de 2016<sup>1</sup> à 2020, on observe cette année un changement marqué. Le niveau de connaissance autoévalué a diminué de 13 points de pourcentage depuis la dernière évaluation menée en 2020 (de 64 % en 2020 à 51 % en 2022). Cette année, 27 % des répondants ont évalué que leur connaissance dans ce domaine était mauvaise ou très mauvaise par comparaison avec 18 % en 2020 (19 % en 2018 et 18 % en 2016).

Figure 3 : Connaissance générale des droits en matière de vie privée



Q3A. En utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « très mauvaise » et 7, « très bonne », comment évalueriez-vous votre connaissance de... vos droits en matière de vie privée?

Base de 2022 : n = 1 500; Je ne sais pas (1 %)

Les résultats de l’autoévaluation des connaissances sont beaucoup plus élevés au Québec (61 %) qu’en Ontario (48 %), que dans les Prairies (53 %) et qu’en Colombie-Britannique (39 %). Ils sont également plus élevés chez les Canadiens de 55 ans et plus (57 %) par comparaison avec les Canadiens plus jeunes (50 % des 35 à 54 ans, 42 % des 25 à 34 ans et 40 % des 16 à 24 ans).

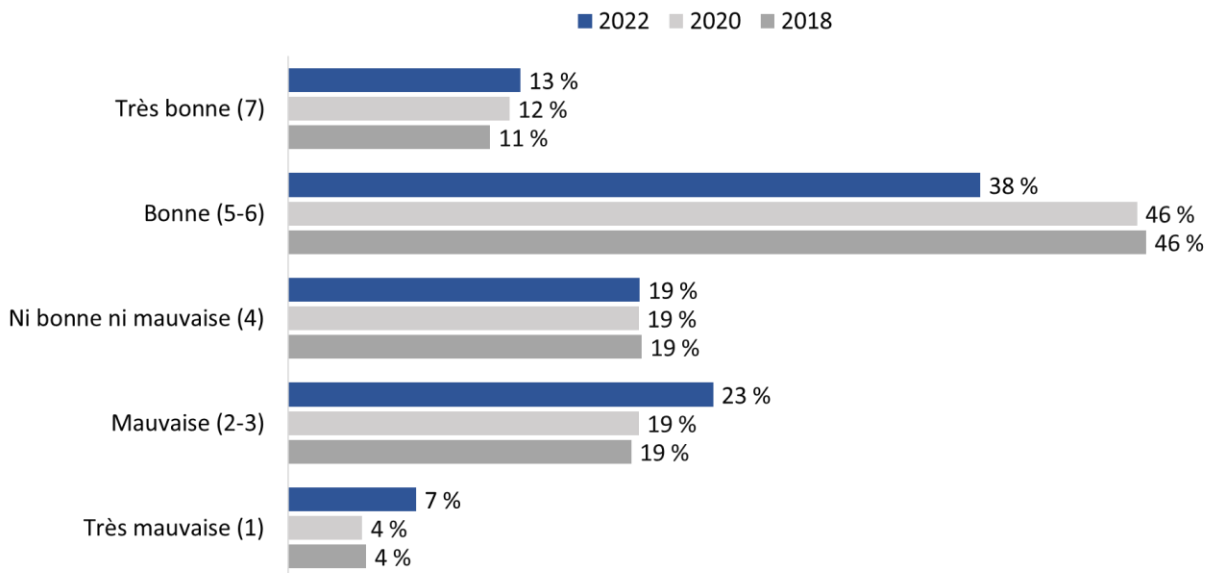
<sup>1</sup> La présente question a été modifiée en 2016. Dans les vagues précédentes, la question du sondage était : Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits à la vie privée en vertu des diverses lois fédérales et provinciales qui protègent vos renseignements personnels? À compter de 2016, le libellé de la question a été raccourci comme suit : Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée? Le changement susmentionné explique, du moins en partie, les notes considérablement plus faibles données en 2012 et en 2014.

Les répondants qui affirment être très préoccupés par la protection de leur vie privée (65 % contre 39 % de ceux qui affirment ne pas être préoccupés) ainsi que les personnes qui suivent l'actualité sur les questions de protection de la vie privée d'assez près ou de très près (59 % contre 38 % des personnes qui ne la suivent pas du tout) étaient plus susceptibles de considérer qu'elles avaient un bon niveau de connaissance sur leurs droits à la vie privée.

### La moitié des Canadiens connaissent la façon de protéger leurs droits à la vie privée.

Plus de la moitié des Canadiens estiment avoir de bonnes (38 %) ou de très bonnes (13 %) connaissances sur la façon de protéger leurs droits à la vie privée. Par ailleurs, près de trois Canadiens sur dix considèrent avoir de mauvaises (23 %) ou de très mauvaises (7 %) connaissances à cet égard. La connaissance de la façon de protéger vos droits à la vie privée a diminué de huit points de pourcentage depuis 2020 (de 58 % en 2020 à 50 % cette année).

Figure 4 : Connaissance sur la façon de protéger vos droits à la vie privée



Q3B. En utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « très mauvaise » et 7, « très bonne », comment évalueriez-vous votre connaissance de... façon de protéger vos droits à la vie privée?

Base de 2022 : n = 1 500; Je ne sais pas (1 %)

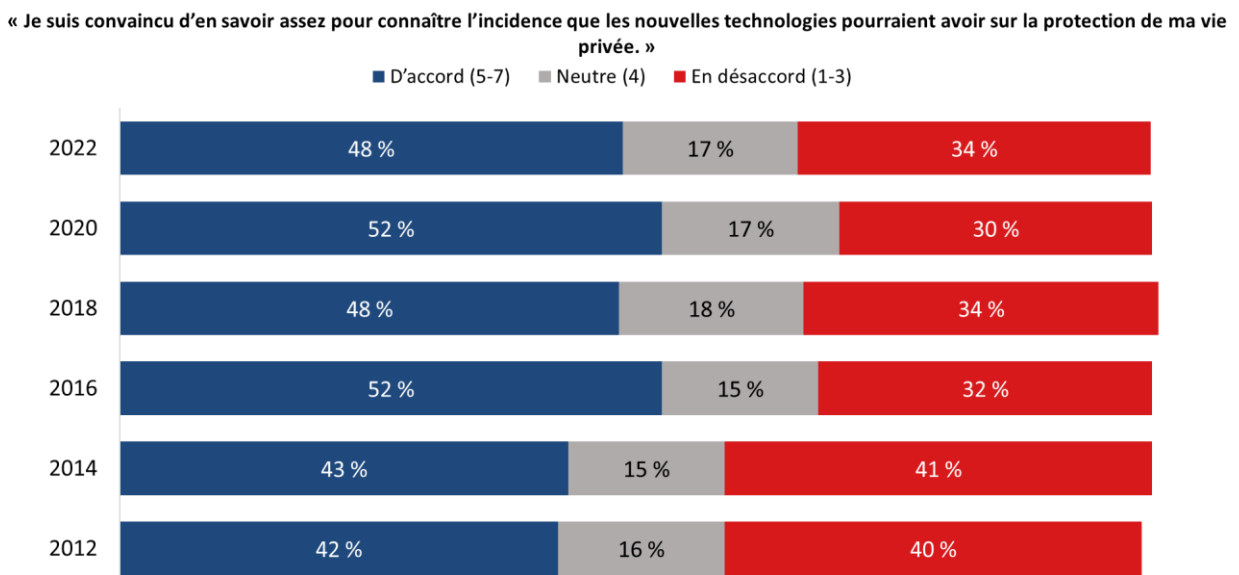
La connaissance de la façon de protéger le droit à la vie privée d'une personne suivait une tendance semblable à celle des connaissances générales des droits en matière de vie privée, alors que les personnes au Québec (58 %) étaient plus susceptibles de dire qu'elles avaient de bonnes connaissances dans ce domaine par comparaison avec celles de l'Ontario (47 %) et de la Colombie-Britannique (40 %). La probabilité que le répondant évalue son niveau de connaissance comme étant bon augmentait avec son âge, soit de 41 % chez les 16 à 24 ans à 55 % chez les 55 ans et plus; elle était plus élevée chez les personnes qui connaissaient leurs droits en matière de protection de la vie privée (82 % contre 12 % chez les personnes qui ne connaissaient pas leurs droits), les personnes très préoccupées par cette question (61 % contre 38 % chez les personnes ne se sentant

pas préoccupées) et les personnes qui suivent l'actualité sur les questions de protection de la vie privée (56 % contre 40 % chez les personnes qui ne suivent pas ce type d'actualité).

**Environ la moitié des Canadiens sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur leur vie privée.**

Près de la moitié des Canadiens (48 %) sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée. En revanche, une proportion semblable (51 %) est convaincue de ne pas en savoir assez sur le sujet (34 % des répondants étaient carrément en désaccord avec cette prémisse et 17 % étaient neutres). Il s'agit d'une légère diminution par rapport à 2020, année où 52 % des répondants ont déclaré être en accord avec l'énoncé suivant : « Je suis convaincu d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de ma vie privée. »

Figure 5 : Connaissance de l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée



Q4c. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « complètement en désaccord » et « 7 », « complètement d'accord ».

Base de 2022 : n = 1 500; Je ne sais pas (1 %)

Les sous-groupes de répondants suivants sont plus susceptibles d'être en accord avec l'énoncé selon lequel ils sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée :

- les répondants du Québec (62 %), comparativement aux Canadiens du reste du pays.
- les répondants âgés de 16 à 24 ans (61 %), comparativement à ceux âgés de 35 ans ou plus (46 %).
- les Canadiens qui ont évalué leur connaissance de leur droit à la vie privée comme étant bonne (63 % contre 29 % de ceux qui ont répondu que leur connaissance était mauvaise);
- les Canadiens qui étaient très préoccupés par la protection de leur vie privée (51 % contre 44 % de ceux qui étaient quelque peu préoccupés);

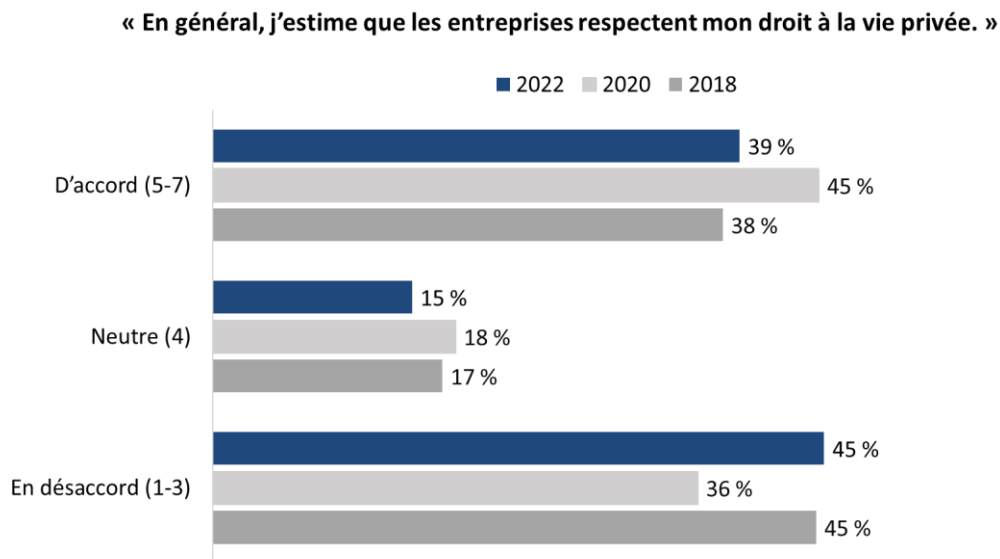
- les répondants qui suivent quelque peu ou de très peu l'actualité sur les questions de vie privée (51 % contre 43 % de ceux qui ne la suivent pas).

## 2. Attitudes à l'égard de la protection de la vie privée et des enjeux connexes

Quatre répondants sur dix sont convaincus que les entreprises respectent leur droit à la vie privée.

Environ quatre Canadiens sur dix (39 %) estiment en général que les entreprises respectent leur droit à la vie privée. En revanche, une minorité importante de Canadiens (45 %) sont en désaccord avec cet énoncé. La confiance envers les entreprises quant au respect du droit à la protection des renseignements personnels a diminué de six points de pourcentage depuis 2020; en effet, le taux est passé de 45 % en 2020 à 39 %, ce qui suit les résultats de référence de 2018 alors que 38 % des répondants affirmaient qu'ils avaient confiance.

Figure 6 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par les entreprises



Q4a. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : 50 % : 4A/50 % : 4B]  
Base de 2022 : n = 748; Je ne sais pas (1 %)

Le taux de répondants d'accord pour dire que les entreprises respectent le droit à la vie privée des Canadiens était plus élevé chez les personnes ne détenant pas un certificat ou un diplôme universitaire (46 % contre 32 % qui en possédaient un), les femmes (44 % contre 35 % des hommes) et les personnes qui étaient d'avis qu'elles connaissaient bien leurs droits en matière de respect de la vie privée (45 % contre 26 % des personnes qui ne les connaissaient pas bien).

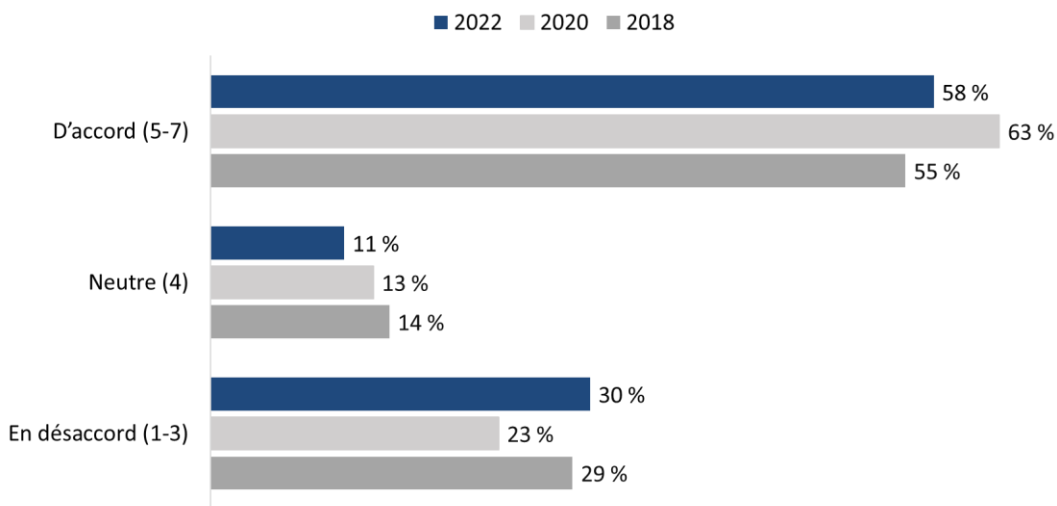


**Presque six Canadiens sur dix sont convaincus que le gouvernement respecte leur droit à la vie privée.**

Presque six Canadiens sur dix (58 %) ont l'impression que le gouvernement fédéral, en général, respecte leur droit à la vie privée. Il s'agit d'une diminution de 5 points de pourcentage depuis 2020, alors que 63 % des répondants étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « En général, j'ai l'impression que le gouvernement fédéral respecte mon droit à la vie privée. » Exactement trois répondants sur dix (30 %) sont en désaccord avec cet énoncé et ont l'impression que le gouvernement fédéral ne respecte pas leur droit à la vie privée.

Figure 7 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par le gouvernement fédéral

« En général, j'ai l'impression que le gouvernement du Canada respecte mon droit à la vie privée. »



Q4b. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : 50 % : 4A/50 % : 4B]  
Base de 2022 : n = 752; Je ne sais pas (1 %)

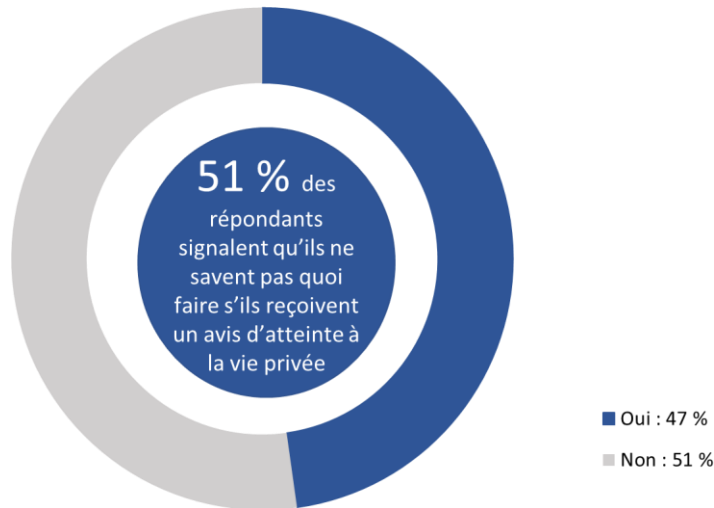
Le taux de répondants d'accord pour dire que le gouvernement du Canada respecte le droit à la vie privée des Canadiens était plus élevé parmi les répondants du Québec (68 %) par comparaison avec ceux de l'Ontario (53 %), des Prairies (57 %) et de la Colombie-Britannique (55 %). Ce taux était également plus élevé chez les femmes (64 % contre 53 % des hommes), les personnes ayant un diplôme universitaire (66 % contre 53 % des répondants ayant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège et 48 % de ceux ayant au plus un diplôme d'études secondaires), les répondants ne vivant avec aucun handicap (59 % contre 47 % des Canadiens en situation de handicap) et les personnes qui estiment posséder de bonnes connaissances sur leurs droits relatifs à la protection de leur vie privée (65 % contre 45 % des répondants pour qui ce n'est pas le cas).

**Répartition partagée des réponses concernant la connaissance des mesures à prendre en cas d'atteinte à la vie privée.**

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils doivent faire si une organisation les avise d'une atteinte à leur vie privée, les Canadiens étaient divisés. Un peu moins de la moitié (47 %) des répondants ont

signalé qu'ils savaient comment procéder s'ils recevaient un avis d'atteinte à la vie privée, tandis que la moitié (51 %) des gens ont déclaré qu'ils ignoraient les mesures à prendre dans une telle situation.

Figure 8 : Connaissance des mesures à prendre si une organisation vous avise d'une atteinte à votre vie privée



Q4d. Savez-vous quelles mesures prendre si une organisation vous avise d'une atteinte à votre vie privée?  
Base de 2022 : n = 1 500; Je ne sais pas (2 %)

Les Canadiens des Prairies (54 % contre 43 % de ceux du Québec), ceux âgés de 35 à 54 ans (54 % contre 47 % de ceux âgés de 55 ans et plus, 41 % de ceux âgés de 25 à 34 ans et 37 % de ceux âgés de 16 à 24 ans) et ceux qui avaient au moins fait certaines études postsecondaires (48 % contre 40 % de ceux possédant au plus un diplôme d'études secondaires) étaient plus susceptibles d'affirmer qu'ils savaient quelles mesures prendre si une organisation les avisait d'une atteinte à la vie privée. Les personnes qui avaient une connaissance de leur droit à la vie privée (57 %) et celles qui suivaient l'actualité sur les questions de protection de la vie privée (51 %) étaient également de cet avis.

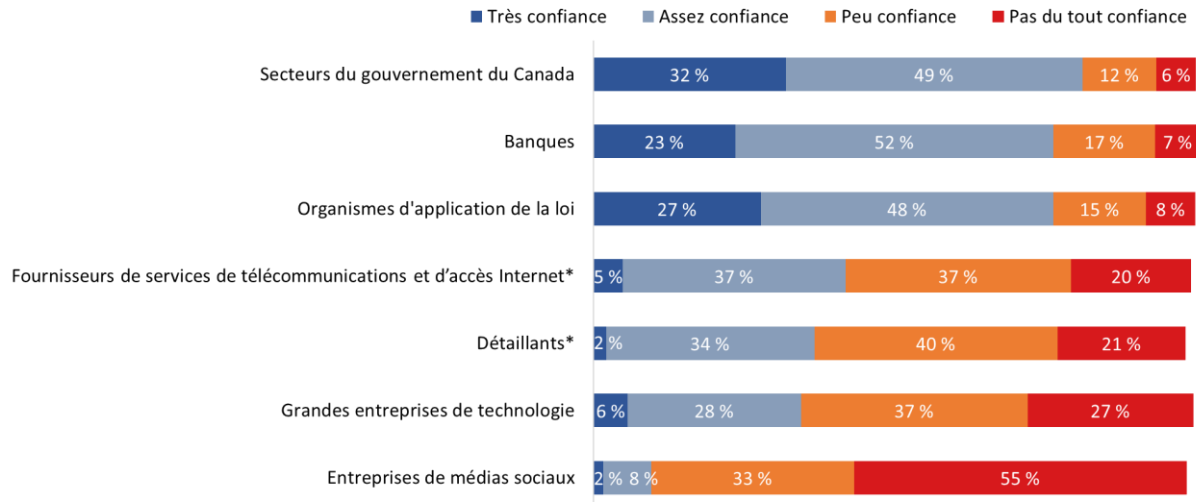
**La majorité des répondants font confiance au gouvernement du Canada, aux banques et aux organismes d'application de la loi pour protéger leurs renseignements personnels; mais leur confiance envers d'autres organisations est limitée.**

Lorsqu'on leur demande d'évaluer dans quelle mesure ils font confiance à diverses organisations, huit Canadiens sur dix (80 %) affirment qu'ils font assez confiance au gouvernement du Canada pour protéger les renseignements personnels qu'il leur communique. De plus, trois Canadiens sur quatre affirment qu'ils font assez confiance aux banques et aux organismes d'application de la loi (76 % chaque).

Par la suite, un peu moins de la moitié des répondants font assez (37 %) ou très (5 %) confiance aux fournisseurs de services de télécommunications et d'accès Internet, tandis qu'environ un répondant sur trois a affirmé faire quelque peu confiance aux détaillants (36 %) et aux grandes

entreprises de technologie (34 %). Les Canadiens ont exprimé le plus faible niveau de confiance dans la capacité des entreprises de médias sociaux de protéger leurs renseignements personnels — 2 % ont très confiance et 8 % assez confiance.

Figure 9 : Confiance envers les différentes organisations quant à la protection des renseignements personnels



Q5. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux organisations suivantes quant à la protection des renseignements personnels que vous leur communiquez? Avez-vous très confiance, assez confiance, peu confiance ou pas du tout confiance dans les...? \*[QUESTION MODIFIÉE EN 2022]

Base : n = 1 500; Je ne sais pas : (fourchette allant de <0,5 % à 3 %)

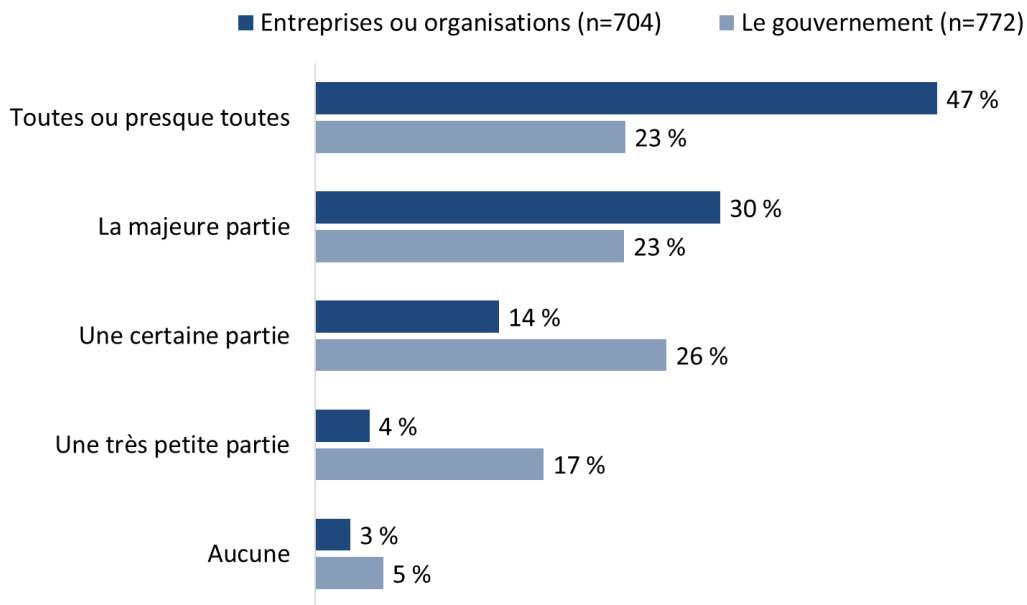
On a observé des écarts dans le niveau de confiance que les Canadiens accordent à ces organisations, mais ces écarts ne suivaient aucune tendance cohérente.

### 3. Préoccupations relatives à la protection de la vie privée

**Une grande majorité des répondants croient que les entreprises ou les organisations surveillent les activités en ligne ou sur les téléphones intelligents.**

Environ 9 Canadiens sur 10 (91 %) estimaient qu'au moins une partie de ce qu'ils font en ligne ou sur leur téléphone intelligent est surveillée par des entreprises ou des organisations, tandis que près de la moitié (47 %) des répondants étaient d'avis que tout ou presque tout est surveillé. Par contre, une proportion moins grande de Canadiens (73 %) estiment qu'au moins une partie de ce qu'ils font en ligne ou sur leur téléphone intelligent est surveillée par le gouvernement, tandis que seulement le quart (23 %) des Canadiens croient que tout ou presque tout est surveillé.

Figure 10 : Préoccupations à l'égard de la surveillance de vos activités en ligne ou sur votre téléphone intelligent



Q6. D'après ce que vous savez, quelle part de vos activités en ligne ou sur votre téléphone intelligent sont surveillées par [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : 50 % des entreprises ou des organisations/50 % le gouvernement].

Base : ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (fourchette allant de 2 % à 3 %)

Les répondants se trouvant au Québec (34 %) avaient moins tendance que les répondants vivant en Ontario (53 %), dans les Prairies (51 %) ou en Colombie-Britannique (50 %) à affirmer que toutes ou presque toutes les activités qu'ils font en ligne ou sur leur téléphone intelligent sont surveillées par des entreprises ou des organisations. Les Canadiens de 55 ans et plus (36 %) étaient également moins susceptibles que les Canadiens plus jeunes (55 % des 25 à 34 ans et 56 % des 35 à 54 ans) de penser de cette façon.

Les Canadiens de 55 ans et plus (14 % contre 28 % des Canadiens de moins de 55 ans) étaient les moins susceptibles d'affirmer que toutes ou presque toutes les activités qu'ils font en ligne ou sur leur téléphone intelligent sont surveillées par le gouvernement. La probabilité qu'un répondant déclare que toutes ou presque toutes les activités qu'il fait en ligne ou sur son téléphone intelligent sont surveillées par le gouvernement diminuait à mesure que le niveau de scolarité augmentait,

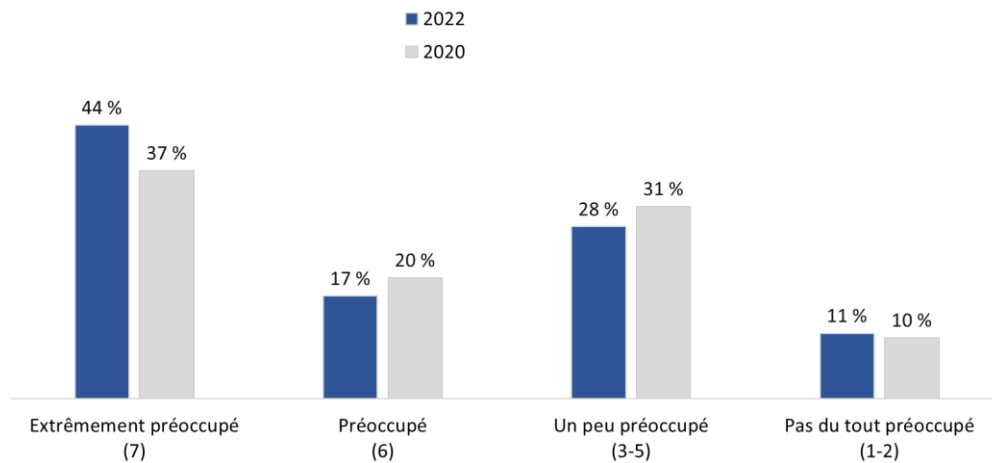
soit de 30 % chez les répondants possédant au plus un diplôme d'études secondaires jusqu'à 18 % chez les diplômés universitaires.

**Presque tous les Canadiens sont préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels.**

La grande majorité des Canadiens (89 %) se disent un peu préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels qu'ils ont eux-mêmes affichés en ligne pour créer un profil détaillé de leurs intérêts et de leurs traits de personnalité. Cette statistique comprend 44 % des Canadiens qui se disent énormément préoccupés par la protection de la vie privée. Alors que le niveau de préoccupation signalé par les Canadiens cette année est cohérent avec celui de 2020, le changement se situe plutôt sur le plan de l'intensité. La proportion des Canadiens qui se disent énormément préoccupés a augmenté de 7 points de pourcentage depuis 2020.

Figure 11 : Préoccupations au sujet des plateformes de médias sociaux qui créent des profils d'utilisateurs

« Les entreprises de médias sociaux qui recueillent vos renseignements personnels sur leur plateforme pour créer un profil de vos champs d'intérêt et traits de personnalité aux fins de marketing. »



\*Q7a. Pensez aux renseignements accessibles à votre sujet en ligne. Dites-moi si vous êtes préoccupé par la possibilité que l'une des situations suivantes se produise. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé. [QUESTION MODIFIÉE EN 2022; N'EST PLUS UN ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ]

Base de 2022 : n = 1 476; ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (1 %)

Les Canadiens âgés de 35 ans ou plus sont plus susceptibles que les jeunes Canadiens d'exprimer des préoccupations au sujet des plateformes de médias sociaux qui recueillent des renseignements personnels sur leur plateforme pour créer un profil de leurs champs d'intérêt et de leurs traits de personnalité aux fins de marketing. La probabilité qu'une personne exprime des préoccupations augmentait avec l'âge; en effet, elle allait de 43 % chez les 16 à 24 ans, à 51 % chez les 25 à 34 ans et finalement à 66 % chez les 35 ans et plus.

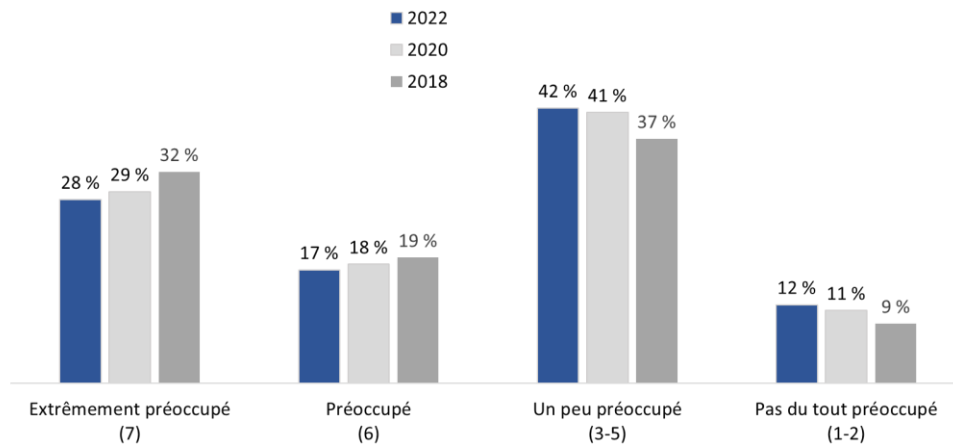
Le niveau de préoccupation était également plus élevé chez les femmes (64 %), les personnes ayant fait des études de niveau collégial (63 %) ou universitaire (62 %), celles connaissant leurs droits en matière de respect de la vie privée (65 %), les personnes très préoccupées par la protection de leur vie privée (70 %) et les répondants qui suivent l'actualité sur les questions de protection de la vie privée d'assez près ou de très près (68 %).

**La plupart des Canadiens sont préoccupés par la façon dont les entreprises et les organisations utilisent leurs renseignements personnels en ligne.**

Quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des Canadiens se disent à tout le moins quelque peu préoccupés par la façon dont les entreprises et les organisations pourraient utiliser les renseignements les concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à leur sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie. Toutefois, la préoccupation est plus susceptible d'être modérée (42 %) que forte (28 %). Par rapport à 2020, l'opinion des Canadiens sur cette question est pratiquement inchangée (88 % des répondants ont fait état d'un certain niveau de préoccupation; de ce nombre 29 % se sont dits extrêmement préoccupés).

Figure 12 : Préoccupations concernant la façon dont les entreprises ou les organismes utiliseront les renseignements personnels en ligne

« Les entreprises ou les organisations qui utilisent les renseignements vous concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à votre sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie. »



Q7b. Pensez aux renseignements accessibles à votre sujet en ligne. Dites-moi si vous êtes préoccupé par la possibilité que l'une des situations suivantes se produise. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé.

Base de 2022 : n = 1 476; ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (2 %)

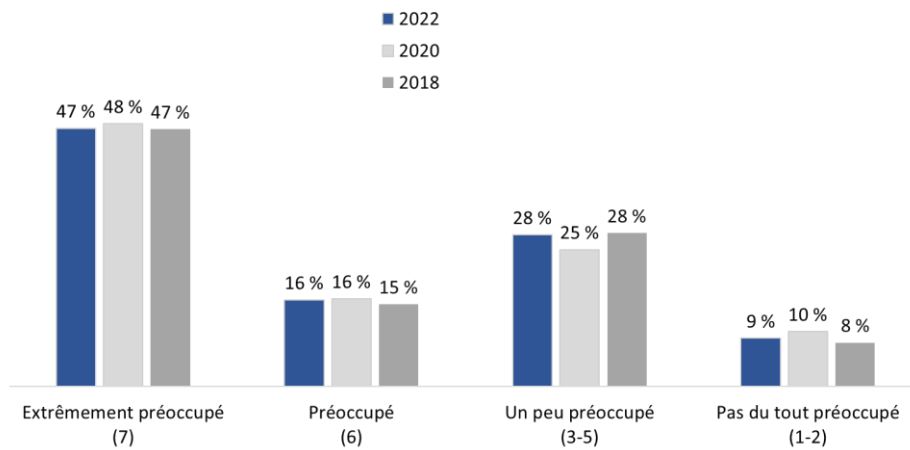
Les préoccupations concernant les entreprises ou les organisations qui utilisent les renseignements personnels disponibles en ligne pour prendre des décisions au sujet des Canadiens, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie, étaient plus élevées parmi les personnes qui connaissaient leurs droits en matière de protection de la vie privée (51 %), les personnes qui étaient très préoccupées par la protection de leur vie privée (56 %) et celles qui suivent d'assez près ou de très près l'actualité sur les questions de protection de la vie privée (51 %).

### Les préoccupations à l'égard du vol d'identité sont répandues chez les Canadiens.

Neuf Canadiens sur dix (91 %) ont exprimé un certain niveau de préoccupation concernant le fait que des gens utilisent les renseignements les concernant disponibles en ligne pour tenter de voler leur identité. De ce nombre, près de la moitié (47 %) se disent extrêmement préoccupés par le vol d'identité. La proportion de Canadiens ayant des préoccupations au sujet du vol d'identité a été constante depuis que l'on a commencé à faire le suivi de cette question en 2018 alors que 90 % des répondants mentionnaient qu'ils étaient préoccupés (contre 89 % en 2020 et 91 % en 2022).

Figure 13 : Préoccupations au sujet du vol d'identité

« Les gens qui utilisent des renseignements vous concernant disponibles en ligne pour tenter de voler votre identité. »



Q7c. Pensez aux renseignements accessibles à votre sujet en ligne. Dites-moi si vous êtes préoccupé par la possibilité que l'une des situations suivantes se produise. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé.

Base de 2022 : n = 1 476; ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (1 %)

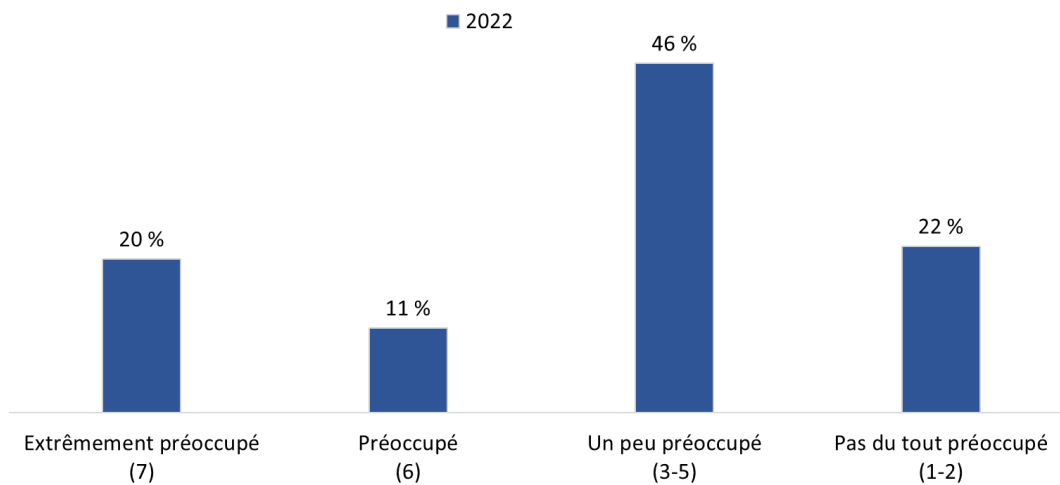
Les répondants âgés de 35 ans ou plus (66 %) sont plus susceptibles de se dire préoccupés par le vol d'identité que ceux âgés de 16 à 24 ans (49 %). À l'échelle régionale, les répondants du Québec (67 %) sont plus susceptibles que ceux de la Colombie-Britannique (57 %) d'être extrêmement préoccupés par le fait que des renseignements les concernant disponibles en ligne pourraient être utilisés pour tenter de voler leur identité. Les femmes (68 %), les personnes en situation de handicap (71 %), les personnes qui connaissent leurs droits en matière de protection de la vie privée (68 %), les gens très préoccupés par la protection de leur vie privée (74 %) et les personnes qui suivent l'actualité sur les questions de vie privée d'assez près ou de très près (68 %) étaient également plus susceptibles d'exprimer des préoccupations à propos de cette possibilité.

**Environ trois Canadiens sur quatre sont préoccupés par le fait que le gouvernement du Canada utilise les renseignements personnels pour prendre des décisions sur ses dépenses publiques.**

Environ trois Canadiens sur quatre (77 %) se disent préoccupés dans une certaine mesure par le fait que le gouvernement du Canada utilise les renseignements personnels des citoyens accessibles en ligne pour prendre des décisions sur ses dépenses pour les programmes et services. Le niveau de préoccupation risque davantage d'être modéré alors que 46 % des gens ont indiqué qu'ils étaient quelque peu préoccupés, ce qui représente plus du double du taux de 20 % des répondants qui ont affirmé être extrêmement préoccupés.

Figure 14 : Préoccupations par le fait que le gouvernement du Canada utilise les renseignements personnels pour prendre des décisions sur ses dépenses publiques

« Le gouvernement du Canada qui utilise les renseignements personnels des citoyens accessibles en ligne pour prendre des décisions sur ses dépenses pour les programmes et services, par exemple. »



Q7d. Pensez aux renseignements accessibles à votre sujet en ligne. Dites-moi si vous êtes préoccupé par la possibilité que l'une des situations suivantes se produise. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : 50 % : 7D/50 % : 7E]  
Base de 2022 : n = 720; ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (2 %)

Les groupes de Canadiens suivants sont plus susceptibles d'être préoccupés par le fait que le gouvernement du Canada utilise les renseignements personnels des citoyens accessibles en ligne pour prendre des décisions sur ses dépenses pour les programmes et services :

- les personnes possédant un diplôme d'études secondaires (36 %) et ceux ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège (39 %) par comparaison avec les diplômés universitaires (23 %);
- les personnes en situation de handicap (42 % contre 30 % des personnes ne vivant pas avec un handicap);
- les Canadiens qui ont évalué leur connaissance de leur droit à la vie privée comme étant bonne (38 % contre 23 % de ceux qui ont répondu que leur connaissance était mauvaise);
- les Canadiens qui étaient très préoccupés par la protection de leur vie privée (40 % contre 20 % de ceux qui étaient quelque peu préoccupés);



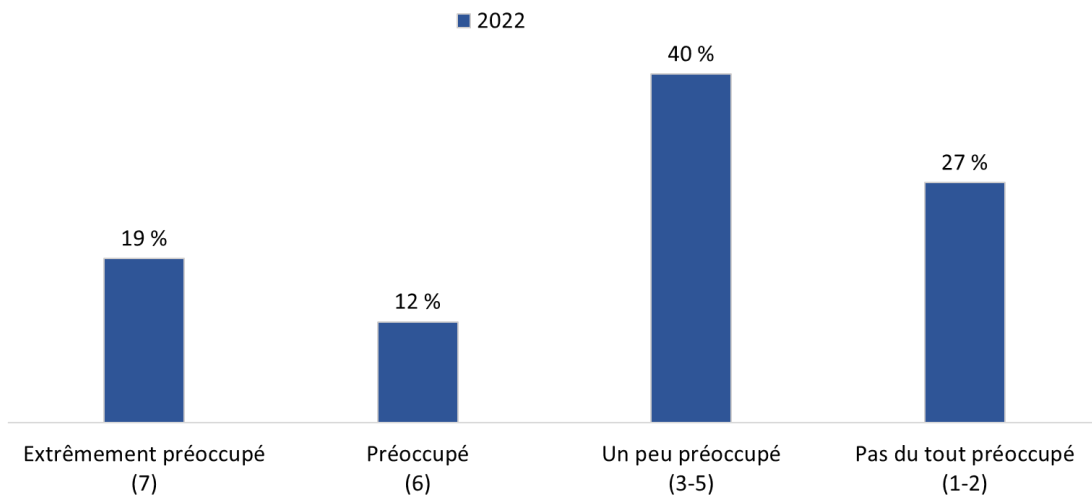
- les répondants qui suivent d'assez près ou de très près l'actualité sur les questions de vie privée (34 % contre 26 % de ceux qui ne la suivent pas).

**La plupart sont préoccupés par le fait que le gouvernement utilise les renseignements personnels pour enquêter sur des cas de fraude ou d'évasion fiscale.**

Sept Canadiens sur 10 (70 %) sont préoccupés dans une certaine mesure par le fait que le gouvernement du Canada utilise les renseignements personnels des citoyens accessibles en ligne pour enquêter sur des cas de fraude ou d'évasion fiscale. Un peu comme pour les proportions de Canadiens qui sont préoccupés par le fait que le gouvernement utilise des renseignements personnels pour prendre des décisions sur ses dépenses, le niveau de préoccupation risque davantage d'être modéré, alors que 40 % des répondants ont affirmé qu'ils étaient quelque peu préoccupés, que fort préoccupés, et que 19 % ont indiqué qu'ils étaient extrêmement préoccupés.

Figure 15 : Préoccupations par le fait que le gouvernement utilise les renseignements personnels pour enquêter sur des cas de fraude ou d'évasion fiscale

« Le gouvernement du Canada qui utilise les renseignements personnels des citoyens accessibles en ligne pour enquêter sur des cas de fraude ou d'évasion fiscale. »

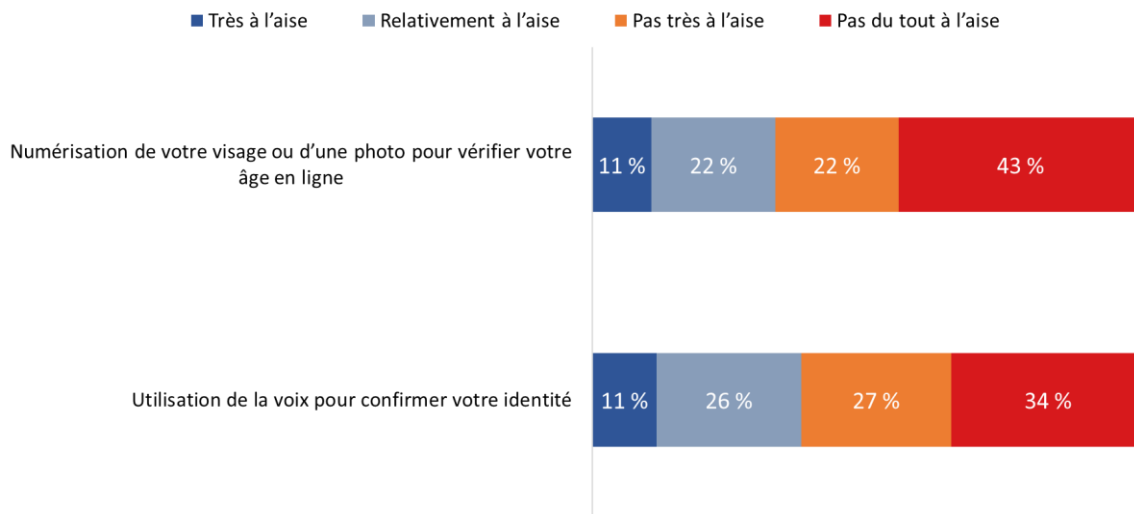


Q7e. Pensez aux renseignements accessibles à votre sujet en ligne. Dites-moi si vous êtes préoccupé par la possibilité que l'une des situations suivantes se produise. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : 50 % : 7D/50 % : 7E]  
Base de 2022 : n = 756; ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (2 %)

### De nombreux Canadiens hésitent à communiquer des renseignements personnels dans divers scénarios.

Les deux tiers (65 %) des Canadiens ont fait savoir qu'ils ne seraient pas à l'aise que l'on numérise leur visage ou une photo d'eux pour vérifier leur âge en ligne, dont 43 % qui ne seraient pas du tout à l'aise. Une proportion presque identique (61 %) de répondants ne seraient pas à l'aise que l'on utilise leur voix pour confirmer leur identité; on recense toutefois une proportion moins grande (34 %) de répondants qui ne seraient pas du tout à l'aise.

Figure 16 : À l'aise avec la communication des renseignements personnels dans différents scénarios



Q8. Dans le contexte de la protection de la vie privée, seriez-vous très à l'aise, relativement à l'aise, pas très à l'aise ou pas du tout à l'aise?

Base : n = 1 476; ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (2 %)

La probabilité de se sentir à l'aise si l'on numérise le visage ou la photo d'une personne pour vérifier son âge était plus élevée chez les répondants de la Colombie-Britannique (36 %) et des Prairies (35 %) par comparaison avec les répondants du Québec (27 %). La proportion était également considérablement plus élevée parmi les 16 à 24 ans (51 % contre 35 % des 35 à 54 ans et 30 % des 55 ans et plus).

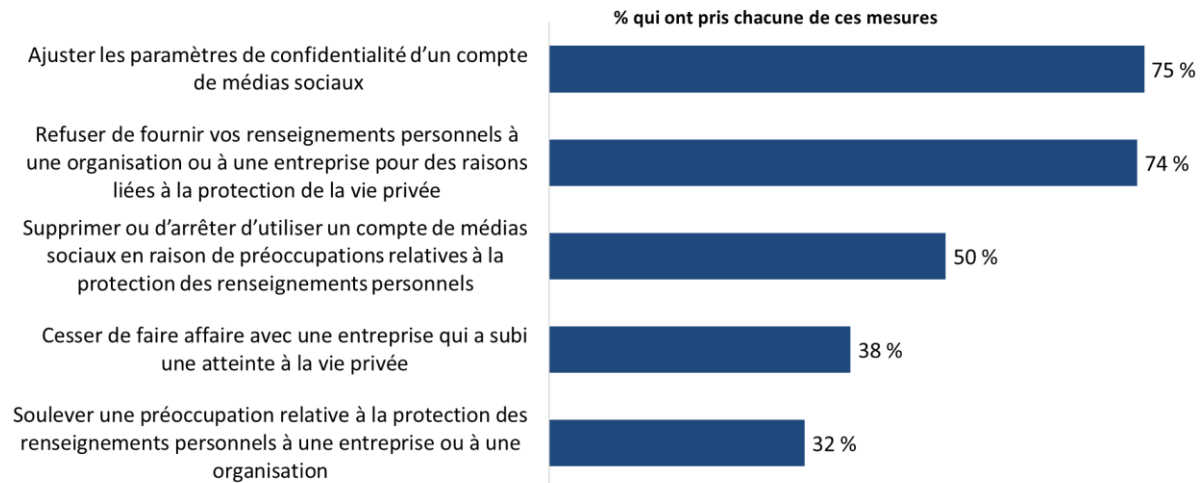
Il n'y avait aucun écart entre les sous-groupes lorsqu'il était question du niveau d'aise des Canadiens face à l'utilisation de leur voix pour confirmer leur identité.

## 4. Expériences en matière de protection des renseignements personnels et mesures de protection

### Plusieurs ont pris des mesures pour protéger leur vie privée.

Les trois quarts des répondants ont ajusté les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux (75 %; ce pourcentage est le même qu'en 2020) et/ou ont refusé de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise pour des raisons liées à la protection de la vie privée (74 %; comparativement à 71 % en 2020). Par la suite, la moitié (50 %) d'entre eux ont supprimé ou arrêté d'utiliser un compte de médias sociaux en raison de préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels, ce qui représente une hausse de 9 points de pourcentage (comparativement à 41 % en 2020). Un peu plus du tiers (38 % contre 40 % en 2020) des répondants ont cessé de faire affaire avec une entreprise ayant subi une atteinte à la vie privée, tandis que le tiers (32 %) des répondants ont soulevé une inquiétude relative à la protection des renseignements personnels à une entreprise ou à une organisation.

Figure 17 : Mesures prises pour protéger la vie privée



Q9. Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il de...?

Base : ceux pour qui le scénario s'applique. Ne s'applique pas/ne sait pas : (fourchette allant de 1 % à 7 %)

Il existe des différences majeures dans les mesures prises par les Canadiens selon leur région, leur âge et leur niveau de scolarité. Examinons dans un premier temps la région. Les répondants du Québec étaient plus susceptibles que les répondants de partout ailleurs au pays d'avoir pris bon nombre des mesures suivantes : supprimer ou arrêter d'utiliser un compte de médias sociaux (58 % au Québec contre 46 % au Canada atlantique et 44 % en Ontario); refuser de fournir leurs renseignements personnels pour des raisons liées à la protection de la vie privée (78 % par comparaison avec 70 % au Canada atlantique); cesser de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée (44 % contre 33 % au Canada atlantique, 35 % en Ontario et 34 % dans les Prairies); soulever une préoccupation relative à la protection des renseignements personnels (45 % contre 28 % au Canada atlantique et en Ontario, 32 % dans les Prairies et 26 % en Colombie-Britannique).

Les Canadiens de 55 ans et plus étaient moins susceptibles d'avoir ajusté leurs paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux (57 % contre 87 % des 16 à 24 ans, 82 % des 25 à 34 ans et 86 % des 35 à 54 ans), supprimé ou arrêté d'utiliser un compte de médias sociaux (44 % contre 57 % des 16 à 24 ans et 53 % des 35 à 54 ans) et cessé de faire des affaires avec une entreprise qui avait subi une atteinte à la vie privée (35 % contre 42 % des 35 à 54 ans).

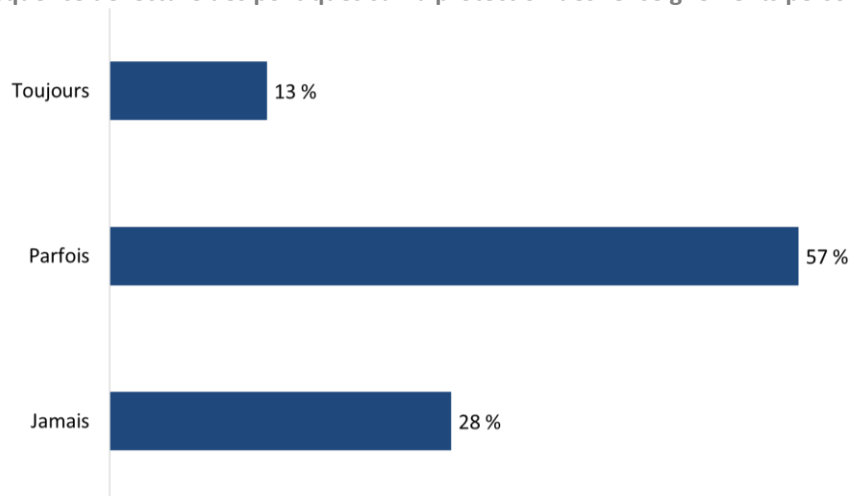
Les personnes possédant un diplôme ou un grade universitaire étaient plus susceptibles d'avoir ajusté leurs paramètres de confidentialité (82 % contre 65 % des personnes ayant fait au plus des études secondaires et 72 % des personnes détenant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège), d'avoir supprimé ou arrêté d'utiliser un compte de médias sociaux (54 % par opposition à 46 % des personnes possédant un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège), d'avoir refusé de fournir leurs renseignements personnels pour des raisons liées à la protection de la vie privée (79 % contre 67 % des personnes ayant fait au plus des études secondaires) et d'avoir cessé de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée (41 % par opposition à 30 % des répondants ayant fait au plus des études secondaires).

Par ailleurs, les répondants très préoccupés par le respect de leur vie privée et ceux qui suivent l'actualité sur les questions de vie privée d'assez près ou de très près étaient plus susceptibles d'avoir pris l'ensemble de ces mesures pour protéger leur vie privée. Les personnes qui estimaient bien connaître leurs droits en matière de protection des renseignements personnels étaient plus susceptibles que les personnes possédant de moins bonnes connaissances d'avoir soulevé une préoccupation relative à la protection des renseignements personnels.

### **Presque la moitié des Canadiens ont déclaré lire parfois la politique de protection de la vie privée.**

Presque six Canadiens sur dix (57 %) ont déclaré lire parfois les politiques, les avis ou les fenêtres contextuelles sur la protection des renseignements personnels lorsqu'ils utilisent des applications mobiles ou qu'ils font des transactions en ligne. Par la suite, environ le quart (28 %) des répondants ont affirmé qu'ils ne lisent jamais les politiques sur la protection des renseignements personnels, tandis que seulement 13 % des gens ont indiqué qu'ils les lisent toujours.

Figure 18 : Fréquence de lecture des politiques sur la protection des renseignements personnels



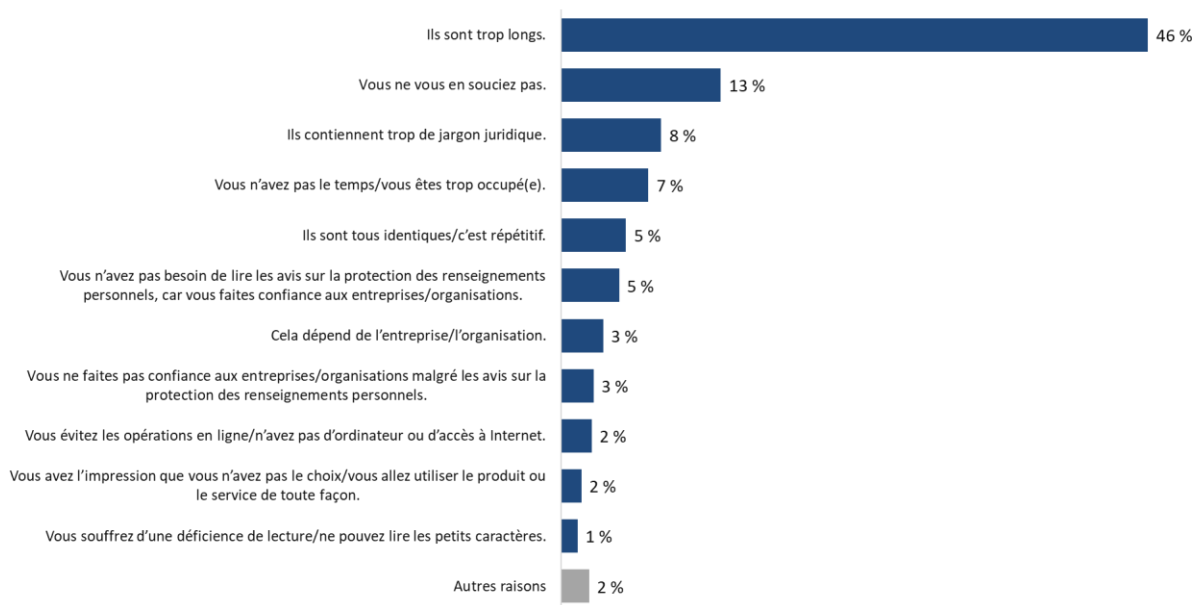
Q10. À quelle fréquence lisez-vous les politiques, les avis ou les fenêtres contextuelles sur la protection des renseignements personnels lorsque vous utilisez des applications mobiles ou que vous faites des transactions en ligne?  
Base : n = 1 476; ceux qui ont accès à Internet. Je ne sais pas : (1 %)

Les groupes de répondants suivants sont plus susceptibles de toujours lire les renseignements sur la vie privée : les personnes de 35 à 54 ans (17 %); les personnes en situation de handicap (19 %); les personnes qui connaissent très bien leurs droits en matière de protection de la vie privée (19 %); les gens qui sont très préoccupés par la protection de leurs renseignements personnels (18 %); les personnes qui suivent l'actualité des questions sur la vie privée (16 %).

**La plupart des répondants expliquent qu'ils ne lisent pas les politiques sur le respect de la vie privée parce qu'elles sont trop longues.**

Parmi les personnes qui lisent parfois ou jamais les politiques sur la protection des renseignements personnels, plus de quatre répondants sur dix (46 %) ont mentionné que la raison pour laquelle ils ne lisaient pas toujours ces politiques était parce que celles-ci sont trop longues. D'autres raisons, par exemple le fait de ne pas s'en soucier, la perception que ces politiques contiennent trop de jargon juridique et le fait d'être trop occupé, ont été invoquées mais dans des proportions beaucoup moins importantes comme l'illustre la Figure 19.

**Figure 19 : Raison pour laquelle vous ne lisez pas toujours les avis sur la protection des renseignements personnels**



Q11. Quelle est la principale raison pour laquelle vous ne lisez pas toujours les avis sur la protection des renseignements personnels?

Base : n = 1 269; ceux qui ne lisent pas les avis sur la protection des renseignements personnels, ou ne la lisent qu'à l'occasion. Je ne sais pas : (3 %)

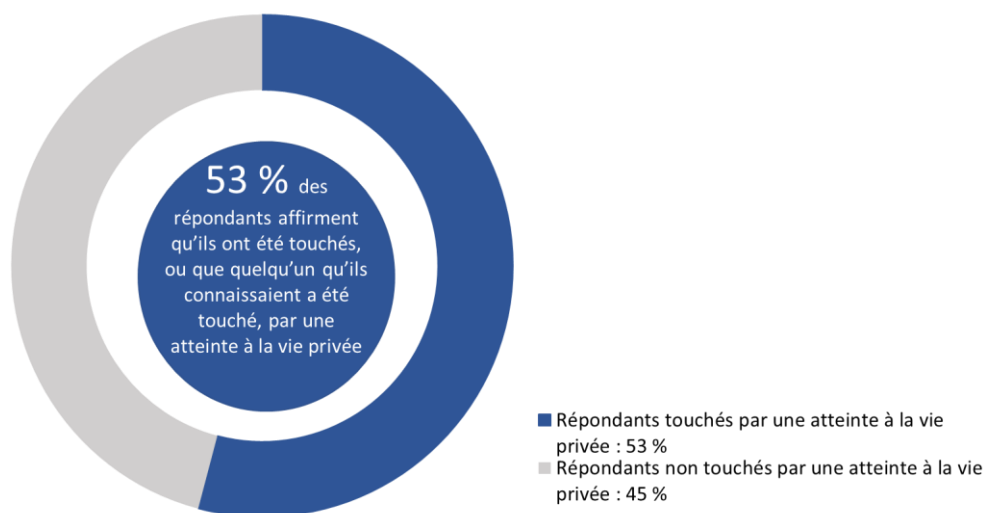
Les répondants les plus susceptibles d'affirmer que les avis sur la protection des renseignements personnels sont trop longs se retrouvaient notamment au Canada atlantique (52 %), en Ontario (50 %) et dans les Prairies (48 %) par comparaison avec la Colombie-Britannique (38 %) et comprenaient les 25 à 34 ans (58 %) et les 35 à 54 ans (49 %) par opposition aux 55 ans et plus (39 %) ainsi que les diplômés universitaires (52 %) contrairement aux personnes détenant au plus

un diplôme d'études secondaires (39 %) ou un certificat ou un diplôme d'une école de métiers ou d'un collège (43 %).

**Environ la moitié des Canadiens répondants ont été touchés par une atteinte à la vie privée.**

Quand on leur a demandé si une personne qu'ils connaissent ou eux-mêmes avaient déjà été touchés par une atteinte à la vie privée, la moitié des Canadiens (53 %) ont répondu par l'affirmative. Réciproquement, 45 % ont répondu qu'ils n'ont pas été touchés par une atteinte à la vie privée.

Figure 20 : Touchés par une atteinte à la vie privée



Q12. Est-ce que vous, ou quelqu'un que vous connaissez, avez été touché par une atteinte à la vie privée?

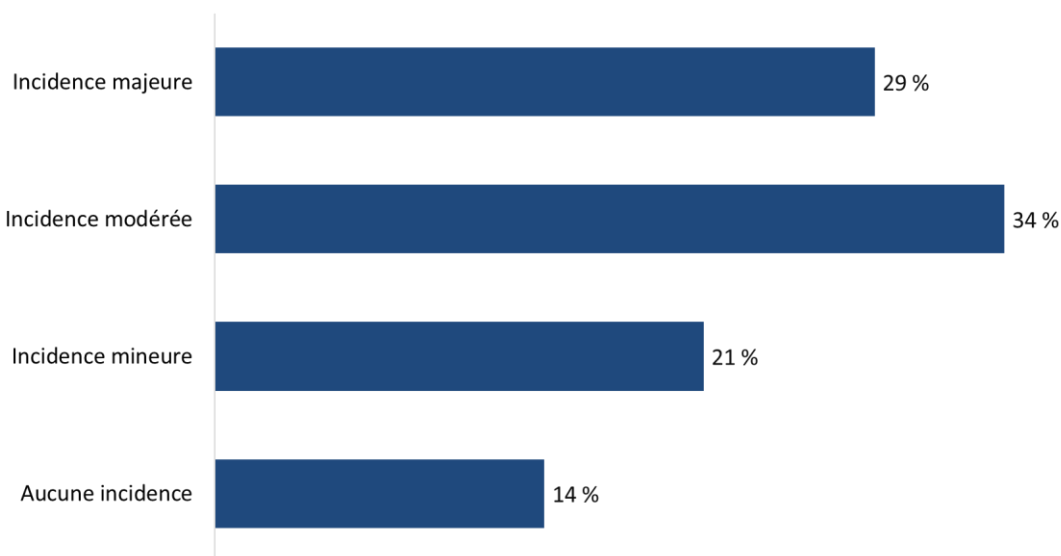
Base : n = 1 500; Je ne sais pas = (1 %)

Les répondants se trouvant au Québec (47 %) étaient moins susceptibles que les répondants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique (57 % dans chacune de ces provinces) d'avoir été touchés par une atteinte à la vie privée, que ce soit personnellement ou indirectement (c'est-à-dire qu'une personne qu'ils connaissent a déjà été touchée). La probabilité d'avoir déjà été touché par une atteinte à la vie privée augmentait également avec le niveau de scolarité; en effet, le taux allait de 37 % chez les personnes ayant fait au plus des études secondaires à 63 % chez les diplômés universitaires. De plus, le taux était plus élevé chez les Canadiens qui étaient très préoccupés par la question de la protection de leur vie privée (58 %) et chez ceux qui suivent de près l'actualité sur les questions de vie privée (59 %).

**La majorité des répondants ont affirmé que les atteintes à la vie privée ont influé sur leur volonté à communiquer leurs renseignements personnels.**

Plusieurs Canadiens (84 %) ont affirmé que les atteintes à la vie privée ont influé sur leur volonté à communiquer leurs renseignements personnels. Cet effet est plus susceptible d'être modéré (34 %) que fort (29 %) ou faible (21 %). Seulement 14 % des répondants ont affirmé que les atteintes à la vie privée n'avaient eu aucune incidence sur leur volonté à communiquer leurs renseignements personnels à des organisations.

**Figure 21 : Incidence des cas d'atteinte à la vie privée sur la disposition à communiquer des renseignements personnels**



Q13. Les médias font état d'un nombre croissant d'incidents où des renseignements personnels de nature délicate sont perdus, volés ou publiés. Cette situation a-t-elle eu une « incidence majeure », « une incidence modérée », « une incidence mineure » ou « aucune incidence » sur votre disposition à communiquer vos renseignements personnels à des organisations?

Base: n = 1 500; Je ne sais pas : (2 %)

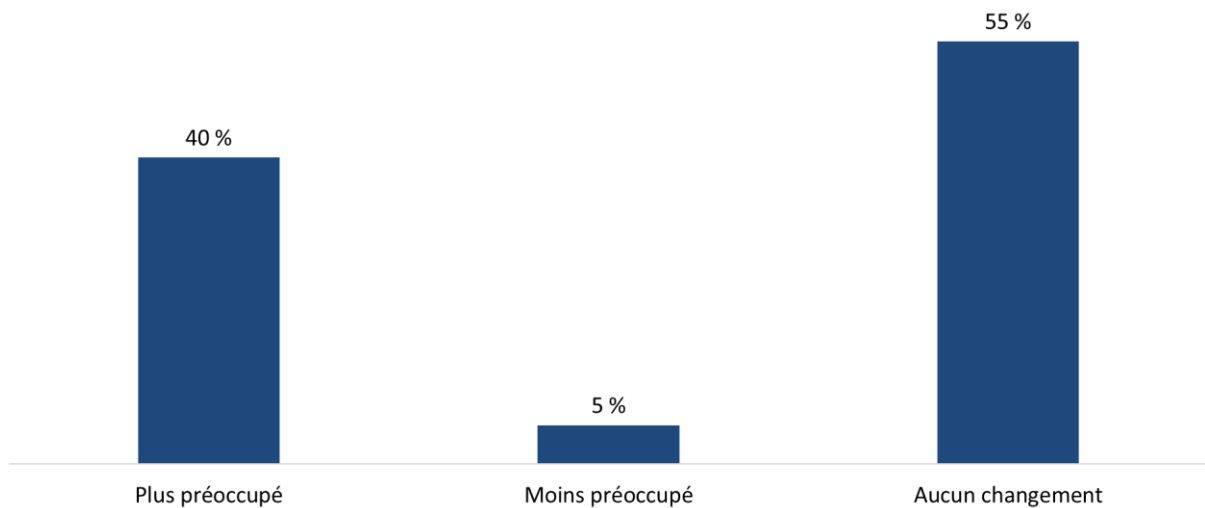
Les groupes suivants étaient plus susceptibles d'affirmer que les nouvelles publiées dans les médias avaient eu une incidence majeure sur leur disposition à communiquer leurs renseignements personnels : les répondants au Québec (34 % contre 22 % de ceux en Colombie-Britannique); les Canadiens de 35 ans et plus (32 % contre 18 % de ceux de moins de 35 ans); les diplômés universitaires (32 % contre 24 % des personnes ayant fait au plus des études secondaires); les personnes qui connaissent très bien leurs droits en matière de protection de la vie privée (35 %); les personnes très préoccupées par la protection de leurs renseignements personnels (40 %); les gens qui suivent l'actualité sur les questions de respect de la vie privée (35 %).

## 5. COVID-19

**Quatre Canadiens sur dix sont maintenant plus préoccupés par la protection de leurs renseignements personnels qu'ils ne l'étaient au début de la pandémie.**

Quatre Canadiens sur dix ont rapporté qu'ils se sentent plus préoccupés par le respect de la vie privée et par la protection de leurs renseignements personnels depuis le début de la pandémie (soit en mars 2020). Par ailleurs, 5 % sont moins préoccupés par cette question. Les autres répondants (55 %) ont indiqué que leur niveau de préoccupation relativement au respect de la vie privée n'avait pas changé depuis le début de la pandémie.

Figure 22 : Préoccupations par la protection des renseignements personnels depuis le début de la pandémie



Q14. Êtes-vous plus préoccupé, moins préoccupé ou pareillement préoccupé par la protection de vos renseignements personnels depuis le début de la pandémie?

Base : n = 1 500; Je ne sais pas : (1 %)

Les personnes au Québec (44 % contre 33 % pour celles en Colombie-Britannique), celles qui connaissent très bien leurs droits en matière de protection de la vie privée (44 %), celles qui sont très préoccupées par la protection de leurs renseignements personnels (50 %) et celles qui suivent l'actualité sur les questions de respect de la vie privée (45 %) étaient plus susceptibles d'affirmer qu'elles se sentent maintenant plus préoccupées par la protection de leurs renseignements personnels qu'elles ne l'étaient au début de la pandémie.

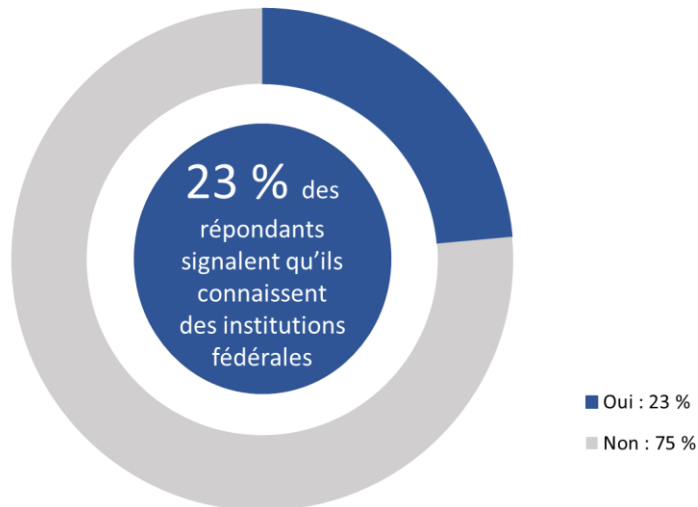


## 6. Connaissance du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

### Trois quarts des Canadiens ne connaissent pas les organismes fédéraux.

Trois Canadiens sur quatre ne connaissaient pas les institutions fédérales qui aident les Canadiens à composer avec la protection de la vie privée et des renseignements personnels. À l’opposé, environ le quart (23 %) des répondants ont affirmé qu’ils connaissaient les organismes fédéraux.

Figure 23 : Connaissance des institutions fédérales qui traitent de la protection de la vie privée



Q15. Connaissez-vous des institutions fédérales qui aident les Canadiens à composer avec la protection de la vie privée et des renseignements personnels?

Base : n = 1 500. Je ne sais pas : (1 %)

La connaissance générale des institutions fédérales était plus grande chez les personnes du Canada atlantique (32 % par opposition aux personnes du Québec à 19 % et à celles de la Colombie-Britannique à 20 %), chez les 35 à 54 ans (28 %) et les 55 ans et plus (25 %), chez les personnes ayant décroché un certificat ou un diplôme d’une école de métiers ou d’un collège (25 %) et chez les diplômés universitaires (28 %), chez les personnes qui connaissent très bien leurs droits en matière de protection de leur vie privée (30 %) et chez celles qui suivent l’actualité sur les questions de protection de la vie privée (27 %).

### Peu de Canadiens peuvent nommer le Commissariat de façon spontanée.

Parmi ceux qui connaissent les institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels (n = 348), le Commissariat était l’institution la plus souvent nommée : 19 % des répondants ont nommé le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) quand on leur a demandé quelles institutions fédérales ils connaissaient. D’autres institutions ont été désignées en plus faibles proportions comme l’illustre la Figure 24.

Lorsque le nombre de répondants ayant mentionné le Commissariat par son nom est pris en compte comme proportion de l’échantillon complet de Canadiens, le taux de réponse spontanée est de 5 %. Cinq pour cent des Canadiens répondants ont indiqué qu’ils savaient que le

Commissariat est une institution fédérale qui aide les Canadiens à s'occuper de la protection de la vie privée et des renseignements personnels.

Figure 24 : Connaissance spontanée du Commissariat



Q16. Quelles institutions fédérales connaissez-vous?

Base : n = 348; ceux qui connaissent les institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels. Je ne sais pas : (17 %)

## Annexe

### 1. Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques du sondage sont présentées ci-après :

- Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 14 minutes a été réalisé entre le 23 novembre et le 18 décembre 2022 auprès de 1 500 résidents canadiens âgés de 16 ans ou plus. Pour un échantillon de cette taille, les résultats globaux peuvent être considérés comme exacts dans une marge de  $\pm 2,5\%$ , 19 fois sur 20 (la marge d'erreur a été rajustée de façon à tenir compte de l'échantillonnage non proportionnel sur le plan géographique).
- Le questionnaire de sondage a fait l'objet d'un prétest avant que le sondage ne soit mené sur le terrain afin de s'assurer qu'il permet bel et bien de mesurer ce que l'on souhaite mesurer et que les répondants comprennent les questions. Après le prétest, plusieurs modifications ont été apportées au questionnaire dans le but de réduire la durée moyenne de l'entrevue à 16 minutes, ce qui dépassait la cible des 14 minutes. Parmi les modifications apportées, mentionnons le retrait de certaines questions, l'utilisation d'échantillons fractionnés et des révisions mineures aux formulations.
- Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (téléphones fixes et cellulaires) a été utilisée pour réduire le plus possible les erreurs de couverture : 500 entrevues ont été réalisées dans l'échantillon de ménages utilisant un téléphone filaire et 1000 dans l'échantillon composé de ménages uniquement le téléphone cellulaire. Le même processus de sélection aléatoire a été utilisé pour l'échantillon des utilisateurs d'un téléphone fixe et des utilisateurs de téléphone cellulaire, ce qui garantit l'intégrité de l'échantillon aléatoire.
- On a opté pour une base de sondage géographiquement non proportionnelle afin d'améliorer l'exactitude des résultats régionaux. La répartition des sondages remplis est présentée à la puce ci-après.
- Il fallait faire un minimum de cinq tentatives d'appels avant de retirer ou de remplacer une fiche d'appel. Ces tentatives d'appels variaient en fonction du jour de la semaine et de l'heure de la journée et se déroulaient sur une période minimale de sept jours. Aucun appel n'était effectué après 21 h dans chacun des fuseaux horaires, et on ne tentait jamais de rappeler une personne qui avait manifesté son refus de répondre au sondage.
- Les entrevues ont été réalisées dans la langue officielle choisie par le répondant; 1 198 entrevues ont été réalisées en anglais et 302 en français.
- Le tableau ci-après donne des renseignements sur la répartition finale des appels pour la réalisation du sondage ainsi que les taux de réponse connexes.

	Total	Ligne fixe	Cellulaire
<b>Nombre total de tentatives d'appels</b>	129 994	25 171	104 823
<b>Hors du champ de sondage – Non valide</b>	96 020	17 416	78 604
<b>Appels infructueux (U)</b>	22 750	4 570	18 180
Pas de réponse ou de répondeur	22 750	4 570	18 180

Sondage auprès des Canadiens sur les enjeux  
liés à la protection de la vie privée de 2022-2023

Dans le champ du sondage – Non-réponse	11 224	3 185	8 039
Barrière linguistique	358	98	260
Incapacité de répondre (maladie ou décès)	183	113	70
Rappel (répondant non disponible)	1 271	288	983
Refus	9 028	2 590	6 438
Interruption	384	96	288
Répondants potentiels – Unités	1 694	549	1 145
Entrevues terminées	1 500	500	1 000
Quota atteint	97	42	55
Non admissible – travail	68	7	61
Non admissible – âge	29	0	29

- Le taux de réponse global est de 5 % (7 % dans l'échantillon des utilisateurs de téléphone fixe et 4 % dans celui des utilisateurs de téléphone cellulaire). La formule utilisée pour calculer le taux de réponse est la suivante :  $[R=R/(U+IS+R)]$ . Pour calculer ce taux, on divise donc le nombre d'unités répondantes [R] par la somme du nombre d'appels infructueux [U] plus celui du nombre de cas de non-réponse de ménages et de personnes dans le champ du sondage [IS] et du nombre d'unités répondantes [R].
- Les données du sondage ont été pondérées en fonction de la région, de l'âge et du genre à partir des données sur la population provenant du Recensement de 2021 de Statistique Canada. Les pondérations redressent l'échantillonnage régional non proportionnel. On a attribué une pondération neutre à tout répondant qui refusait de donner son âge, afin de ne pas fausser les proportions. Les proportions pondérées et non pondérées pour les variables utilisées dans le calcul des pondérations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Non pondérée	Pondérée
<b>Base</b>	n = 1 500	n = 1 500
<b>Région</b>		
Canada atlantique	200	104
Québec	350	349
Ontario	400	572
Prairies*	350	268
Colombie-Britannique**	200	207
<b>Âge</b>		
16 à 24	104	183
25 à 34	165	240
35 à 54	470	462
55 ou plus	731	585
<b>Genre</b>		
Homme	720	720
Femme	746	749
Autres genres	14	14

\*Comprend le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

\*\*Comprend le Yukon.

- Une analyse de la non-réponse a été effectuée pour évaluer le risque de biais de non-réponse. La non-réponse à un sondage peut fausser les résultats lorsqu'il existe des différences systématiques entre les répondants et les non-répondants. L'échantillon du sondage diffère de manière plus importante de la population en général sur le plan de l'âge (comme c'est souvent le cas avec les sondages téléphoniques menés auprès de la population en général). Les répondants âgés de moins de 35 ans étaient sous-représentés dans l'échantillon du sondage alors que ceux âgés de 35 ans ou plus étaient surreprésentés. Pour estimer l'importance du biais introduit dans les résultats du sondage, on a comparé les résultats non pondérés et pondérés selon l'âge pour la question Q2 : Préoccupations au sujet de la protection de la vie privée. Selon l'analyse, le biais inhérent à l'âge n'a eu pratiquement aucune incidence sur les estimations fournies par le sondage.

## 2. Questionnaire de sondage

### Introduction

Bonjour (pause), le gouvernement du Canada mène un sondage en vue d'explorer des questions d'intérêt pour les Canadiens. Préférez-vous que je continue en français ou en anglais? Would you prefer that I continue in English or French?

Je m'appelle [nom de l'intervieweur]. Je vous téléphone au nom de Phoenix SPI, l'entreprise embauchée pour effectuer le sondage. Le sondage vous prendra moins de 15 minutes. Si vous avez des questions à propos du sondage, je peux vous donner les coordonnées d'une personne-ressource du gouvernement du Canada.\* Votre participation est volontaire et confidentielle. Vos réponses demeureront anonymes. Les informations que vous fournissez seront traitées conformément aux exigences des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. Est-ce que je peux continuer?

\*[SUR DEMANDE, FOURNISSEZ LES COORDONNÉES SUIVANTES : Daphné Rodgers,  
[daphne.rodgers@priv.gc.ca](mailto:daphne.rodgers@priv.gc.ca), Tél. : 819-665-7170.]

[UNIQUEMENT POUR LES RÉPONDANTS DE L'ÉCHANTILLON DES UTILISATEURS DE TÉLÉPHONE AVEC LIGNE FIXE]

A. Nous choisissons les numéros de téléphone au hasard, puis nous choisissons une personne de chaque ménage pour le sondage. Pour ce faire, nous aimerions parler à une personne de votre ménage qui a 16 ans ou plus et qui a le plus récemment célébré son anniversaire. Est-ce que cela s'applique à vous?

Oui PASSEZ À LA QUESTION E.  
Non DEMANDEZ À PARLER AVEC UNE PERSONNE ADMISSIBLE/RÉPÉTEZ L'INTRODUCTION.

[UNIQUEMENT POUR LES RÉPONDANTS DE L'ÉCHANTILLON DES UTILISATEURS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE]

B. Avez-vous 16 ans ou plus?

Oui CONTINUEZ.  
Non REMERCIEZ LA PERSONNE ET METTEZ FIN À L'APPEL.

C. Vous trouvez-vous à un endroit où vous pouvez parler au téléphone en toute sécurité pour répondre à mes questions?

Oui PASSEZ À LA QUESTION E.  
Non PASSEZ À LA QUESTION D.

D. Nous aimerions mener cette entrevue avec vous lorsque le moment choisi sera sécuritaire et le plus pratique pour vous. Quel serait le meilleur moment pour vous rappeler?

FIXEZ UN RENDEZ-VOUS POUR UN RAPPEL DANS LA MESURE DU POSSIBLE (HEURE/JOUR) :

\_\_\_\_\_

[TOUT LE MONDE]

E. Travaillez-vous dans l'un des secteurs suivants? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

Publicité, études de marché ou relations publiques  
Médias (p. ex., télévision, radio, journaux)

REMERCIEZ LA PERSONNE ET METTEZ FIN À L'APPEL SI L'UN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS EST  
AFFIRMATIF

MESSAGE DE REMERCIEMENT POUR METTRE FIN À L'APPEL : « Merci d'avoir accepté de participer  
à ce sondage, mais vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité de l'étude. »

F. Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Terre-Neuve-et-Labrador  
Île-du-Prince-Édouard  
Nouvelle-Écosse  
Nouveau-Brunswick  
Québec  
Ontario  
Manitoba  
Saskatchewan  
Alberta  
Colombie-Britannique  
Yukon  
Territoires du Nord-Ouest  
Nunavut

NOTES À L'INTENTION DU PROGRAMMEUR :

- Acceptez « Ne sais pas » et « Refus de répondre » pour toutes les questions si on y répond de manière volontaire.
- Consignez « Ne sais pas » et « Refus de répondre » séparément pour toutes les questions.
- Pour les questions relatives à la légitimité du sondage, invitez le répondant à consulter le Service de vérification des sondages du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien. NUMÉRO DE PROJET : 20221114-PH959

### Connaissance, confiance et contrôle

Bon nombre des questions du sondage se rapportent à la protection de la vie privée et des renseignements personnels. On entend par « renseignements personnels » des détails comme

vos nom, âge, adresse, revenu et adresse de courriel, de même que vos habitudes d'achat et vos activités en ligne.

1. Pour commencer, dans quelle mesure suivez-vous, si tel est le cas, l'actualité sur les questions de protection de la vie privée? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

01. De très près
02. D'assez près
03. Pas de très près
04. Pas du tout

2. En général, la protection de votre vie privée vous préoccupe-t-elle? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ». [SUIVI - MODIFIÉ]

3. En utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « très mauvaise » et 7, « très bonne », comment évalueriez-vous votre connaissance de... [SUIVI]

- a. Votre droit à la vie privée?
- b. La façon de protéger votre droit à la vie privée?

4. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « complètement en désaccord » et « 7 », « complètement d'accord ». [SUIVI]

[LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

- a. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : à 50 % demandez a] En général, j'estime que les entreprises respectent mon droit à la vie privée.
- b. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : à 50 % demandez b] En général, j'ai l'impression que le gouvernement du Canada respecte mon droit à la vie privée.
- c. Je suis convaincu d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de ma vie privée.

- 4d. Savez-vous quelles mesures prendre si une organisation vous avise d'une atteinte à votre vie privée?

01. Oui
02. Non
03. Je ne sais pas

5. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux organisations suivantes quant à la protection des renseignements personnels que vous leur communiquez? Avez-vous très confiance, assez confiance, peu confiance ou pas du tout confiance dans les... [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]? [SUIVI ANNUEL; 6B ET 6C MODIFIÉS EN 2022]

- a. Banques
- b. Fournisseurs de services de télécommunications et de services Internet



- c. Détaillants
- d. Entreprises de médias sociaux comme Facebook et TikTok
- e. Grandes entreprises de technologie comme Microsoft, Apple et Google
- f. Organismes d'application de la loi comme les agents de police ou les agents des services frontaliers
- g. Secteurs du gouvernement du Canada qui fournissent des services comme les passeports, les pensions et l'assurance-emploi

### Préoccupations relatives à la protection de la vie privée

Les questions suivantes portent sur les questions liées à la protection de la vie privée en ligne et avec des appareils mobiles.

[SI LE RÉPONDANT DIT QU'IL N'UTILISE PAS INTERNET OU QU'IL N'A PAS D'APPAREIL MOBILE, NOTEZ-LE ET PASSEZ À LA QUESTION 9C.]

6. [UTILISATEUR D'INTERNET] D'après ce que vous savez, quelle part de vos activités en ligne ou sur votre téléphone intelligent sont surveillées par [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : 50 % des entreprises ou des organisations/50 % le gouvernement]. [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

- 01. Toutes ou presque toutes
- 02. La majeure partie
- 03. Une certaine partie
- 04. Une très petite partie
- 05. Aucune

7. [UTILISATEURS D'INTERNET] Pensez aux renseignements accessibles à votre sujet en ligne. Dites-moi si vous êtes préoccupé par la possibilité que l'une des situations suivantes se produise. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé. Le fait que...? **[SUIVI – MODIFIÉ]**

[LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

- a. Les entreprises de médias sociaux qui recueillent vos renseignements personnels sur leur plateforme pour créer un profil de vos champs d'intérêt et traits de personnalité aux fins de marketing.
- b. Les entreprises ou les organisations qui utilisent les renseignements vous concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à votre sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie.
- c. Les gens qui utilisent des renseignements vous concernant disponibles en ligne pour tenter de voler votre identité.
- d. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : à 50 % demandez d] Le gouvernement du Canada qui utilise les renseignements personnels des citoyens accessibles en ligne pour prendre des décisions sur ses dépenses pour les programmes et services, par exemple.
- e. [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ : à 50 % demandez e] Le gouvernement du Canada qui utilise les renseignements personnels des citoyens accessibles en ligne pour enquêter sur des cas de fraude ou d'évasion fiscale.

8. Dans le contexte de la protection de la vie privée, seriez-vous très à l'aise, relativement à l'aise, pas très à l'aise ou pas du tout à l'aise si [LISEZ LES SCÉNARIOS]? [LISEZ LES SCÉNARIOS DANS LE DÉSORDRE; ACCEPTEZ « NE S'APPLIQUE PAS » SI CETTE RÉPONSE EST SPONTANÉE]
- [UTILISATEURS D'INTERNET] Une photo de vous ou votre visage est numérisée pour vérifier votre âge en ligne et vous permettre, par exemple, d'acheter de l'alcool ou du cannabis.
  - [UTILISATEURS D'INTERNET] Votre voix est utilisée pour confirmer votre identité, par exemple lorsque vous effectuez des changements dans votre compte de téléphone cellulaire.

### **Expériences en matière de protection des renseignements personnels et mesures de protection**

9. Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il de...? PRÉSENTER LES ÉLÉMENTS EN ROTATION; INSCRIVEZ LES RÉPONSES OUI OU NON; ACCEPTEZ « NE S'APPLIQUE PAS » SI ON Y RÉPOND DE MANIÈRE VOLONTAIRE. [SUIVI ANNUEL; 4b modifié en 2022]
- [UTILISATEURS D'INTERNET] ajuster les paramètres de confidentialité d'un compte de médias sociaux?
  - [UTILISATEURS D'INTERNET] supprimer ou d'arrêter d'utiliser un compte de médias sociaux en raison de préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels?
  - [TOUS] cesser de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée?
  - [TOUS] cesser de faire affaire avec une entreprise qui a subi une atteinte à la vie privée?
  - [TOUS] Soulever une préoccupation relative à la protection des renseignements personnels à une entreprise ou à une organisation?
10. [UTILISATEURS D'INTERNET] À quelle fréquence lisez-vous les politiques, les avis ou les fenêtres contextuelles sur la protection des renseignements personnels lorsque vous utilisez des applications mobiles ou que vous faites des transactions en ligne? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]
01. Toujours
  02. Parfois
  03. Jamais
11. [UTILISATEURS D'INTERNET AYANT CHOISI 2 OU 3 À LA Q10] Quelle est la principale raison pour laquelle vous ne lisez pas toujours les avis sur la protection des renseignements personnels? [NE LISEZ PAS]
01. Ils sont trop longs.
  02. Ils contiennent trop de jargon juridique.
  03. Vous ne vous en souciez pas.
  04. [RÉPONSE SPONTANÉE] Autre – VEUILLEZ PRÉCISER.
  05. [NE LISEZ PAS] Aucune de ces raisons.

12. [TOUS] Est-ce que vous, ou quelqu'un que vous connaissez, avez été touché par une atteinte à la vie privée?

- 01. Oui
- 02. Non
- 03. Je ne sais pas

13. [TOUS] Les médias font état d'un nombre croissant d'incidents où des renseignements personnels de nature délicate sont perdus, volés ou publiés. Cette situation a-t-elle eu une « incidence majeure », « une incidence modérée », « une incidence mineure » ou « aucune incidence » sur votre disposition à communiquer vos renseignements personnels à des organisations?

### COVID-19

La pandémie fait en sorte que plus d'activités quotidiennes ont lieu en ligne.

14. [TOUS] Êtes-vous plus préoccupé, moins préoccupé ou pareillement préoccupé par la protection de vos renseignements personnels depuis le début de la pandémie?

- 01. Plus préoccupé
- 02. Moins préoccupé
- 03. Aucun changement

### Connaissance du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Enfin,

15. Connaissez-vous des institutions fédérales qui aident les Canadiens à composer avec la protection de la vie privée et des renseignements personnels?

- 01. Oui
- 02. Non

16. [DEMANDEZ SI Q15 = 1] Quelles institutions fédérales connaissez-vous? [NE LISEZ PAS. NE SUGGÉREZ RIEN.]

- 01. Commissariat à la protection de la vie privée du Canada/CPVP
- 02. Se souvient d'une institution, mais ne peut en préciser le nom
- 03. Autre – consigner textuellement la réponse

### Données démographiques

Les dernières questions serviront uniquement à des fins de classification. Vos réponses demeureront confidentielles et anonymes.

17. Quelle est votre année de naissance?

01. Inscrivez l'année : \_\_\_\_\_
02. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre
18. [DEMANDER SI Q17 = 02] Accepteriez-vous de me dire à quelle catégorie d'âge vous appartenez? Veuillez m'arrêter à la catégorie qui décrit le mieux votre âge. [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]
01. 16 à 17 ans
02. 18 à 24 ans
03. 25 à 34 ans
04. 35 à 44 ans
05. 45 à 54 ans
06. 55 à 64 ans
07. 65 ans ou plus?
08. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre
19. À quel genre vous identifiez-vous? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]
01. Femme
02. Homme
03. Non-binaire
04. Autres genres
05. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre
20. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison? (LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE; ACCEPTÉZ PLUSIEURS RÉPONSES.)
01. Français
02. Anglais
03. Autre
04. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre
21. Vous identifiez-vous comme une personne en situation de handicap?
01. Oui
02. Non
03. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre
22. Êtes-vous membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit?
01. Oui
02. Non
03. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre
23. [PASSEZ SI Q22 = 1] Vous désignez-vous comme un membre d'une minorité visible?

01. Oui
02. Non
03. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre

24. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint? Veuillez m'arrêter à la catégorie qui décrit le mieux votre niveau de scolarité. [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

01. Moins qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
02. Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
03. Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers
04. Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
05. Certificat ou autre diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
06. Baccalauréat
07. Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat
08. [NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre

Le sondage est terminé. Je vous remercie de vos commentaires judicieux. Ils seront très utiles. Je vous signale que ce sondage a été mené au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

**Inscrivez selon les observations :**

- Langue de l'entrevue